



**La planification territoriale à l'épreuve de la COVID-19 : l'expérience
et les projections des aménagistes régionaux du Québec**

par Oréli Simard

**Mémoire présenté à l'Université du Québec à Chicoutimi en vue de
l'obtention du grade de Maître ès art (M.A.) en études et interventions
régionales**

Québec, Canada

© Oréli Simard, 2024

RÉSUMÉ

En mars 2020, le Québec était frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Du jour au lendemain, les Québécois se sont retrouvés confinés à leur domicile, confrontés à un virus menaçant. Il va sans dire, la COVID-19 a généré son lot de bouleversements au sein de la société québécoise, tout comme dans le reste du monde. Mais au-delà des drames et des traumatismes véhiculés par les médias, que savons-nous réellement des conséquences générées par la crise sociale et sanitaire perpétrée par la pandémie ?

Parallèlement aux impacts évidents en matière de santé et d'économie, on perçoit des impacts profonds sur les thématiques du logement, de la mobilité et des activités commerciales. Ainsi, il convient de se demander quels seront les effets de la pandémie sur l'organisation des territoires dans une perspective de 5, 10 ou 15 ans. Les tendances déjà observables prendront-elles de l'ampleur et se prolongeront-elles sur une longue période de temps ? Ces effets seront-ils réversibles ? Adopteront-ils des formes particulières selon les types de territoires, comme les métropoles, banlieues, et régions périphériques ? Par ailleurs, quelles approches prévalent dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme pour faire face à la recomposition des territoires qui semble se dessiner ?

L'objectif général de ce mémoire est d'identifier les divers changements de nature géographique selon les perspectives théoriques de la planification et de la prospective territoriale. Nous nous sommes intéressés tout particulièrement aux villes petites et moyennes ainsi qu'aux zones rurales. Pour ce faire, nous avons interpellé les aménagistes régionaux œuvrant en MRC à travers le Québec, ou dans des territoires équivalents (agglomérations et villes ayant compétences de MRC) pour connaître leur vécu en ce qui a trait aux conséquences territoriales de la pandémie ainsi que leurs projections d'avenir.

Mots clés : aménagement du territoire, COVID-19, municipalité régionale de comté, planification, prospective territoriale, urbanisme

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----|
| RÉSUMÉ..... | ii |
| TABLE DES MATIÈRES..... | iii |
| LISTE DES TABLEAUX..... | vi |
| LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | ix |
| DÉDICACE..... | x |
| REMERCIEMENTS..... | xi |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE 1 PROBLÉMATIQUE..... | 4 |
| 1.1 LA PANDÉMIE ET L'ÉTUDE DES CATASTROPHES..... | 4 |
| 1.1.1 L'étude des catastrophes : un champ aux intérêts variés..... | 4 |
| 1.1.2 L'étude des catastrophes : quelques exemples..... | 5 |
| 1.1.3 La COVID-19 : une catastrophe d'envergure vécue à de multiples échelles..... | 8 |
| 1.1.4 La pandémie de COVID-19 : un fait social total..... | 11 |
| 1.2 LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES À L'HEURE DE LA COVID-19..... | 12 |
| 1.2.1 Les variations des migrations interrégionales..... | 12 |
| 1.2.2 Les migrations liées à la COVID-19 : étalement urbain ou revitalisation rurale ?..... | 19 |
| 1.2.3 Quel avenir pour les espaces urbains centraux ?..... | 21 |
| 1.3 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN TEMPS DE CRISE..... | 22 |
| 1.3.1 Des outils de planification actifs sur l'ensemble du territoire québécois..... | 22 |
| 1.3.2 L'aménagement : un outil de prospective territoriale..... | 24 |
| 1.4 OBJECTIF ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE..... | 25 |
| 1.4.1 Question de recherche..... | 25 |
| 1.4.2 Pertinence de la recherche..... | 27 |
| CHAPITRE 2 CADRE THÉORIQUE..... | 30 |
| 2.1 DE L'URBANISME À LA PLANIFICATION TERRITORIALE..... | 30 |
| 2.1.1 L'urbanisme d'ennoblissement et les arts urbains..... | 33 |
| 2.1.2 L'industrialisation : un tournant pour l'aménagement et l'urbanisme..... | 35 |

| | |
|--|----|
| 2.2 L'URBANISME FONCTIONNEL : UNE PRATIQUE PLANIFICATRICE | 37 |
| 2.2.1 Le modèle rationaliste | 38 |
| 2.2.2 Le processus de planification | 39 |
| 2.2.3 L'approche systémique en aménagement et urbanisme | 42 |
| 2.3 DE LA PLANIFICATION À LA PROSPECTIVE TERRITORIALE | 43 |
| 2.3.1 La prise de responsabilité territoriale | 43 |
| 2.3.2 Les modalités d'organisation : les experts et les citoyens | 45 |
| CHAPITRE 3 MÉTHODOLOGIE | 47 |
| 3.1 APPROCHE UTILISÉE : MÉTHODOLOGIE MIXTE | 47 |
| 3.1.1 Approche qualitative | 48 |
| 3.1.2 Approche quantitative | 48 |
| 3.2 DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE | 49 |
| 3.2.1 Population | 49 |
| 3.2.2 Échantillon | 50 |
| 3.2.3 Critères d'inclusion et d'exclusion | 51 |
| 3.2.4 Recrutement | 52 |
| 3.3 COLLECTE DES DONNÉES | 53 |
| 3.4 TRAITEMENT DES DONNÉES | 54 |
| 3.5 PROFIL DES RÉPONDANTS | 56 |
| CHAPITRE 4 RÉSULTATS | 60 |
| 4.1 QUESTIONS GÉNÉRALES | 60 |
| 4.2 QUESTIONS SPÉCIFIQUES | 66 |
| 4.2.1 Effets sectoriels et temporalité | 66 |
| 4.2.2 Enjeux et défis en aménagement et urbanisme | 74 |
| CHAPITRE 5 DISCUSSION | 83 |
| 5.1 L'EFFET DE LA COVID-19 SUR L'OCCUPATION DU TERRITOIRE | 83 |
| 5.1.1 La question du logement | 84 |
| 5.1.2 L'offre en transport en commun | 87 |
| 5.1.3 La dévitalisation des noyaux villageois et centres-villes | 88 |
| 5.1.4 L'occupation du territoire en forêt | 91 |
| 5.2 LES ÉCARTS OBSERVÉS ENTRE LES GROUPES DE RÉPONDANTS .. | 92 |

| | |
|---|-----|
| 5.3 RETOUR SUR LES NOTIONS DE PLANIFICATION ET DE PROSPECTIVE TERRITORIALE | 95 |
| CONCLUSION | 98 |
| BIBLIOGRAPHIE | 101 |
| ANNEXE I CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES MRC DU QUÉBEC | 108 |
| ANNEXE II QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE | 111 |
| ANNEXE III CERTIFICATION ÉTHIQUE | 120 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1. Taux de vaccination par province au Canada | 9 |
| Tableau 2. Population de 2016 à 2021 par région administrative | 14 |
| Tableau 3. Solde migratoire interrégional – Année 2020-2021 | 15 |
| Tableau 4. Définitions des termes en aménagement et urbanisme | 32 |
| Tableau 5. Les types de théories en planification urbaine et régionale | 40 |
| Tableau 6. Les étapes de la planification urbaine | 41 |
| Tableau 7. Portrait du palier supralocal du Québec | 50 |
| Tableau 8. Temps à l'emploi des répondants dans leur MRC (ou territoire d'équivalence) | 58 |
| Tableau 9. Années d'expérience dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme des répondants | 58 |
| Tableau 10. Âge des répondants | 59 |
| Tableau 11. Ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 en aménagement | 61 |
| Tableau 12. Nature des effets de la pandémie de COVID-19 dans le territoire d'appartenance des répondants | 62 |
| Tableau 13. Durée estimée des effets de la pandémie de COVID-19 en matière d'aménagement du territoire | 63 |
| Tableau 14. Types de territoires ayant subi des effets positifs de la COVID-19 selon les répondants | 64 |
| Tableau 15. Types de territoires ayant subi des effets négatifs de la COVID-19 selon les répondants | 65 |
| Tableau 16. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la COVID-19 au cœur de la pandémie | 67 |
| Tableau 17. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la COVID-19 au cœur de la pandémie | 69 |
| Tableau 18. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la COVID-19 depuis juillet 2022 | 70 |
| Tableau 19. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la COVID-19 depuis juillet 2022 | 71 |

| | |
|--|----|
| Tableau 20. Phénomènes découlant de la COVID-19 observés au cœur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022)..... | 72 |
| Tableau 21. Phénomènes découlant de la COVID-19 observés depuis juillet 2022 | 73 |
| Tableau 22. Répondants ayant perçu des effets territoriaux de la COVID-19 favorables à leur territoire d'intervention | 75 |
| Tableau 23. MRC (ou territoire d'équivalence) ayant mis en place une démarche formelle afin de prévoir les effets territoriaux de la COVID-19 | 76 |
| Tableau 24. MRC (ou territoire d'équivalence) ayant développé des stratégies ou mesures précises en réponse aux effets territoriaux de la COVID-19..... | 77 |
| Tableau 25. Enjeux liés à la COVID-19 les plus préoccupants sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme selon les répondants | 78 |
| Tableau 26. Perception de la pandémie de COVID-19 comme le phénomène de société le plus important en termes d'aménagement et d'urbanisme dans la carrière des répondants | 79 |
| Tableau 27. Comparaison de la pandémie de COVID-19 à une catastrophe naturelle ou à une crise sociale en termes d'effets territoriaux | 80 |
| Tableau 28. Besoin impérieux en matière de logement au Québec en 2021 | 85 |
| Tableau 29. Variation du nombre d'établissements de restauration au Québec entre février 2020 et janvier 2022..... | 89 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|---|----|
| Figure 1. Répartition des cas confirmés de COVID-19 au Québec selon le groupe d'âge (Source : INSPQ, 2023)..... | 8 |
| Figure 2. Portrait de la migration interrégionale au Québec en 2020-2021 (Source : ISQ, 2022)..... | 18 |
| Figure 3. Lien de causalité entre la pandémie et la pratique aménagiste | 26 |
| Figure 4. MRC ou territoires d'équivalence par catégorie de classement (Source : MRNF, 2023)..... | 56 |

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|----------|--|
| AARQ | Association des aménagistes régionaux du Québec |
| ARQ | Association Restauration Québec |
| COVID-19 | Coronavirus Disease 2019 |
| DATAR | Délégation de l'aménagement du territoire et de l'action régionale |
| DIPCN | Décennie internationale de la Prévention des Catastrophes naturelles |
| IDU | Institut de développement urbain du Québec |
| INSPQ | Institut national de santé publique du Québec |
| IRIS | Institut de recherche et d'informations socioéconomiques |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| MAM | Ministère des Affaires municipales |
| MAPAQ | Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MRNF | Ministère des Ressources naturelles et de la Faune |
| NNO | Norme nationale d'occupation |
| ONU | Organisation des Nations unies |
| SCHL | Société canadienne d'hypothèque et de logement |
| TAL | Tribunal administratif du logement |
| TNO | Territoire non organisé |

DÉDICACE

À Paul et Simone.

*La fin de cette aventure marque le début d'une autre,
celle où nous devenons une famille.*

REMERCIEMENTS

J'aimerais d'abord remercier Martin Simard, mon directeur de recherche, pour sa rigueur, sa disponibilité et son implication tout au long de ce projet.

Merci aux aménagistes régionaux pour leur implication. Vous avez été une grande source d'inspiration et de motivation pour l'aboutissement de cette démarche.

Merci à mes amis et ma famille pour leurs encouragements et leur soutien. Vous êtes précieux.

Un merci spécial à Benoît, mon amour. Tu es mon phare, mon pilier, mon refuge. Ce projet n'aurait pas été possible sans ta présence et tes encouragements. Merci pour les petites attentions qui ont fait une grande différence. Je t'aime.

INTRODUCTION

En mars 2020, le Québec était frappé de plein fouet par la pandémie de COVID-19. Du jour au lendemain, les Québécois se sont retrouvés confinés à leur domicile, confrontés à un virus menaçant. Plus les jours passaient et plus le bilan épidémiologique s'alourdissait : le Québec atteignait les 50 000 cas de COVID-19 le 29 mai 2020 (INSPQ, 2022). C'était la résultante de la première vague de transmission du virus. Parmi les nombreux évènements épidémiologiques qui se sont enchaînés depuis, les Québécois se rappelleront de la triste date du 6 février 2021, où la province atteignait les 10 000 décès liés à la COVID-19 (INSPQ, 2022). En l'espace de quelques mois, la pandémie de COVID-19 est devenue l'une des pires crises humanitaires depuis la Seconde Guerre mondiale (Cherblanc et *al.*, 2020).

Il va sans dire, la COVID-19 a généré son lot de bouleversements au sein de la société québécoise, tout comme dans le reste du monde. Quelques années depuis la première vague de transmission du virus, la crise est loin d'être terminée. Malgré les progrès liés à la vaccination, la persistance de la pandémie laisse présager des effets durables sur la société. Les Québécois ne sont pas prêts d'oublier la COVID-19. Ils devront composer avec les nombreuses conséquences que la pandémie laissera en héritage, notamment en matière de santé individuelle et communautaire, de cohésion sociale, d'économie et de finances publiques.

Au-delà des drames et des traumatismes véhiculés par les médias, que savons-nous réellement des conséquences générées par la crise sociale et sanitaire perpétrée par la pandémie ? Parallèlement aux impacts évidents en matière de santé et d'économie, on perçoit des impacts profonds dans les domaines du logement, de la mobilité et des activités commerciales. Ainsi, il convient de se demander quels seront les effets de la pandémie sur l'organisation des territoires dans une perspective de 5, 10 ou 15 ans. Les tendances déjà observables prendront-elles de l'ampleur et se prolongeront-elles sur une longue période de temps ? Ces effets seront-ils réversibles ? Adopteront-ils des formes particulières selon les types de territoires, comme les métropoles, banlieues, régions rurales et territoires périphériques ? Par ailleurs, quelles approches prévalent dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme pour faire face à la recomposition des territoires qui semble se dessiner ?

L'objectif général de ce mémoire de recherche est d'identifier les divers changements de nature géographique selon les perspectives théoriques de la planification et de la prospective territoriale. Nous nous sommes intéressés tout particulièrement aux villes petites et moyennes ainsi qu'aux zones rurales. Pour ce faire, nous avons interpellé les aménagistes régionaux œuvrant en MRC à travers le Québec, ou dans des territoires équivalents (agglomérations et villes ayant compétences de MRC) pour connaître leur avis sur les conséquences territoriales de la pandémie ainsi que leurs projections d'avenir.

Au cours des prochaines pages, nous verrons comment la COVID-19 représente un défi à la résilience des sociétés sous l'angle de l'étude des

catastrophes. Par la suite, nous tenterons d'identifier les principaux effets de la pandémie en matière d'organisation des territoires, effets qui se répercuteront inévitablement sur les pratiques d'aménagement et d'urbanisme. Nous poursuivrons en traitant de la planification et de la prospective territoriale, à titre de cadre théorique. Les objectifs, la méthodologie et les résultats de la recherche compléteront notre mémoire de maîtrise.

CHAPITRE 1

PROBLÉMATIQUE

1.1 LA PANDÉMIE ET L'ÉTUDE DES CATASTROPHES

1.1.1 L'étude des catastrophes : un champ aux intérêts variés

L'étude des catastrophes est un champ multidisciplinaire qui intègre des notions de sociologie, de géographie, de science politique et d'aménagement du territoire. Elle permet de prévoir les risques de catastrophes et d'en évaluer les impacts, par exemple, en étudiant les aléas climatiques ou anthropiques et la vulnérabilité des peuplements humains à leur égard (Ozer et Ozer, 2014). La guerre ou des crises profondes sur les plans politiques ou économiques peuvent également être considérées comme des catastrophes. L'intérêt envers ce domaine n'est pas né d'hier. Les êtres humains composent avec les risques associés aux cataclysmes et aux crises sanitaires depuis des millénaires. Cette quête s'est amplifiée avec l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles pendant la seconde moitié du XX^e siècle, sans compter la hausse des impacts financiers que ces désastres exercent sur le plan économique (Dauphiné et Provitolo, 2013). C'est dans ce contexte que « l'Organisation des Nations Unies a proclamé la période de 1990-1999, la Décennie internationale pour la Prévention des Catastrophes naturelles (DIPCN) » (ONU, 2022).

Ce courant d'études a permis d'approfondir les connaissances en matière de vulnérabilité et d'exposition aux risques, tout en travaillant à la gestion des situations de crise et à la résilience des collectivités locales et régionales (Dauphiné et Provitolo, 2013). La décennie 1990-1999 a largement contribué au déploiement de l'étude des catastrophes. Dans cette section, nous verrons comment ce domaine a servi de cadre d'analyse pour trois événements majeurs ayant marqué le Québec, et plus particulièrement la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean : le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney en 1971, les inondations majeures de 1996 au Saguenay et la crise du verglas de 1998. Puis, sous l'angle de la géographie des catastrophes, nous tenterons d'expliquer en quoi la pandémie de COVID-19 représente une catastrophe de grande ampleur.

1.1.2 L'étude des catastrophes : quelques exemples

Le 4 mai 1971, la municipalité de Saint-Jean-Vianney était victime d'un énorme glissement de terrain, causant la mort de 31 personnes. Il s'agit de l'une des catastrophes naturelles les plus meurtrières de l'histoire du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Québec. Cet événement a entraîné la fermeture définitive de ce village situé sur la rive nord de la rivière Saguenay, laissant 246 familles sans domicile. Cette tragédie a laissé des traces tangibles sur la vie des survivants. La professeure Danielle Maltais et ses collègues ont mené des études auprès des victimes, plusieurs années après la tragédie (Lalande, et *al.*, 2000 ; Maltais et Bouchard, 2007). En conclusion de leurs recherches, les universitaires déclaraient que : « les

personnes exposées à une catastrophe, dont l'intensité et l'étendue des dommages sont importantes, conservent dans leur mémoire des images très concrètes de cet événement » (Maltais et Bouchard, 2007, p. 21). Ces images traumatiques peuvent affecter la santé des survivants et modifier leurs comportements sur divers aspects.

Parmi les catastrophes naturelles ayant marqué le Québec, les événements de juillet 1996 constituent un exemple probant. Des pluies diluviennes se sont abattues sur la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pendant plus de 50 heures, faisant céder un barrage et déborder plusieurs rivières. À la suite du déluge, 500 résidences ont été complètement détruites et plus de 15 000 personnes ont dû être évacuées. À l'époque, les pertes matérielles liées à cet événement s'évaluaient en milliards de dollars (Lemieux, 1998 ; Proulx, 1998). Il s'agit de l'un des sinistres les plus importants de l'histoire du Québec. On peut qualifier ces inondations de désastre, car elles ont affecté « un grand nombre de personnes et [provoqué] des dommages assez graves pour entraîner des demandes ou des menaces qui dépassent les capacités habituelles d'adaptation des personnes touchées » (Lalande et *al.*, 2000 : 95). Les pluies diluviennes de juillet 1996 ont témoigné du manque de planification municipale en matière de sécurité civile et de l'importance d'une gestion sécuritaire des barrages hydroélectriques et des zones inondables (Cazalis et Pauchant, 1998 ; Proulx, 1998). En conséquence, cet événement a transformé la pratique aménagiste au Québec en améliorant la gestion des risques à plusieurs niveaux.

Un troisième exemple peut être évoqué rapidement dans l'histoire du Québec contemporain. Il s'agit de la crise du verglas de 1998. En effet, le verglas a provoqué l'affaissement d'une portion du réseau de distribution d'Hydro-Québec, en janvier

1998. Des milliers de résidents ont été privés d'électricité pendant des semaines au milieu de l'hiver, principalement dans la région de la Montérégie. Plusieurs milliers de citoyens sont alors relocalisés pendant que d'autres utilisent du bois ou des génératrices pour le chauffage, la cuisson et les activités quotidiennes. Durant cette période de 34 jours, au milieu de l'hiver, les autorités ont déployé de nombreux efforts et des ressources importantes pour rétablir le courant. Malgré tout, « une trentaine de personnes ont perdu la vie. Certaines intoxiquées par un chauffage inadéquat, d'autres par hypothermie ou après une chute. Privés d'électricité pour traire leurs vaches, des éleveurs ont dû se résoudre à abattre le bétail tombé malade » (Maisonneuve, 2018). Cette tragédie rappelle la fragilité de notre confort quotidien. Des milliers de personnes demeurent bouleversées par la période d'instabilité et d'incertitude qu'elles ont vécues.

Il est possible de dresser un parallèle entre ces trois tragédies aux impacts localisés et la pandémie de COVID-19. Il ne fait aucun doute que la crise sanitaire prononcée le 13 mars 2020 laissera des traces tangibles sur la société, compte tenu de sa gravité, de sa durée et de sa vaste couverture géographique, et ce, sur de nombreuses années. En effet, ce sont pratiquement tous les aspects de la vie en société qui ont été fortement ébranlés par un ennemi imprévisible et invisible au Québec et ailleurs dans le monde.

1.1.3 La COVID-19 : une catastrophe d'envergure vécue de multiples échelles

La COVID-19 s'est déployée à travers le monde, raison pour laquelle on lui attribue le statut de pandémie. Bien qu'il soit difficile d'établir des comparaisons précises entre les différentes régions d'Amérique du Nord pour des raisons de méthodes de compilation de données, force est d'admettre que le Québec a été fortement touché par la COVID-19. Les récentes données indiquent qu'après la 7^e vague s'étant terminée le 3 septembre 2022, le Québec comptait 1 147 669 cas confirmés et 16 426 décès attribués à la maladie (Le Devoir, 2022). Alors que la COVID-19 s'est propagée davantage chez les jeunes adultes, les décès se concentrent majoritairement chez les personnes d'âge avancé (figure 1).

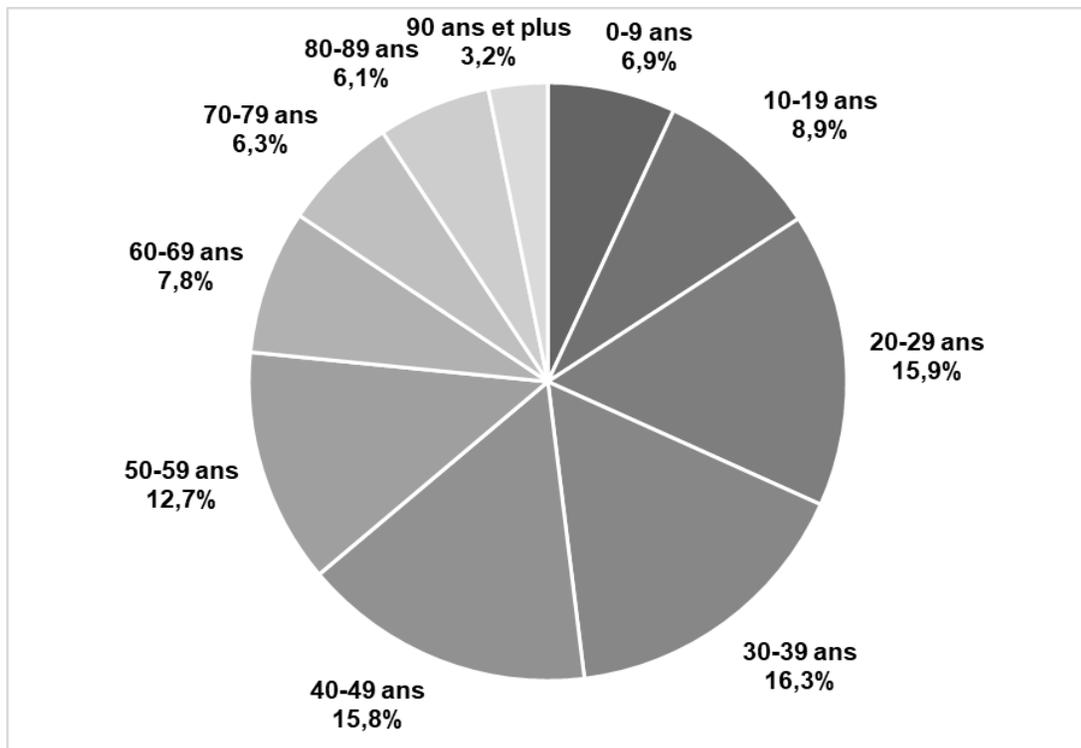


Figure 1. Répartition des cas confirmés de COVID-19 au Québec selon le groupe d'âge (Source : INSPQ, 2023).

Autre fait important à mentionner, le Québec présente un bilan élevé en termes de décès, bien que la province se situe dans la moyenne nationale en ce qui concerne la vaccination (voir tableau 1).

Tableau 1. Taux de vaccination par province au Canada

| Province | Population ayant reçu une dose minimum (%) |
|-------------------------|---|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 96,5 |
| Île-du-Prince-Édouard | 92,2 |
| Nouvelle-Écosse | 91,5 |
| Nouveau-Brunswick | 89,1 |
| Colombie-Britannique | 87,4 |
| Québec | 85,8 |
| Ontario | 85,3 |
| Manitoba | 83,4 |
| Saskatchewan | 81,8 |
| Alberta | 80,9 |
| Canada (moyenne) | 85,4 |

Source : Infobase Santé, 2022

Au-delà de la réalité québécoise, la crise sanitaire semble s'inscrire dans l'intensification des catastrophes climatiques depuis le début du XXI^e : incendies, sécheresses, inondations, etc. Le coronavirus serait l'une des conséquences du contexte de l'anthropocène qui transforme la planète depuis approximativement la fin de la Deuxième Guerre mondiale (Mirza, 2021). Si l'on retient les propos du livre

L'intervention sociale en cas de catastrophe (Maltais et Rhéault, 2005), il est possible d'établir des liens entre la pandémie de COVID-19 et les catastrophes naturelles par l'intermédiaire du concept de sinistre :

« Un sinistre se définit comme un évènement causé par un phénomène naturel, une défaillance technologique ou un accident découlant ou non de l'intervention humaine, qui cause des préjudices aux personnes ou des dommages aux biens et exige de la collectivité affectée des mesures inhabituelles » (Maltais et Rhéault, 2005, p. 36).

Dans le cas de la pandémie de COVID-19, c'est la majeure partie de l'humanité qui a dû adopter des mesures inhabituelles pour limiter la transmission du virus : distanciation physique, isolement social, confinements et couvre-feux, accès limités aux commerces et aux lieux publics, port du masque, vaccination, etc. Force est de constater que la pandémie de COVID-19 présente une ampleur inégalée en termes de durée et d'étendue spatiale. En général, un sinistre se déploie à très court terme, alors que l'état d'urgence sanitaire s'est échelonné sur une longue période de temps. Quant à la spatialité, il suffit de se remémorer le fait qu'une pandémie est un phénomène à portée mondiale. En effet, aucun continent n'a échappé à la transmission du virus, qui a connu une progression géographique fulgurante. Sur ces deux plans, il apparaît évident que les impacts de la pandémie de COVID-19 s'observeront sur une longue période de temps, et ce, partout à travers le monde.

1.1.4 La pandémie de COVID-19 : un fait social total

En quelques mois seulement, la pandémie de COVID-19 est devenue l'une des crises économiques, politiques et sociales de l'Occident les plus dommageables depuis la Seconde Guerre mondiale (Cherblanc et *al.*, 2020). D'un point de vue sociologique ou anthropologique, la pandémie de COVID-19 correspondrait à un « fait social total », puisque cet événement a bouleversé la totalité de la société et de ses institutions. On attribue cette expression à Marcel Mauss, célèbre sociologue français et père de l'anthropologie (Mauss, 1950). La COVID-19 amène de multiples bouleversements sociaux pour la société québécoise, ce qui permet de la qualifier de fait social total :

« La pandémie est un fait social total en ce qu'elle manifeste la morphologie sociale actuelle et même la modifie : elle semble agir comme une force centripète sur les sociétés, ramenant les individus – assez brutalement – autour de piliers traditionnels que l'on pensait en voie de disparition : le foyer familial, le territoire local, municipal et régional ou encore la nation en ses frontières physiques et symboliques » (Cherblanc et *al.*, 2020, p. 1).

Cette citation révèle à quel point la crise sanitaire est susceptible de perturber l'entière de la société et de ses institutions. Dans ce cas-ci, c'est toute la morphologie sociale qui est ébranlée (Cherblanc et *al.*, 2020). Lors de tels bouleversements, il devient particulièrement difficile de planifier l'avenir, étant donné que la société en vient à fonctionner différemment. À titre d'exemple, la pandémie

de COVID-19 a conduit au contrôle de la mobilité interprovinciale à certaines périodes, une première dans l'histoire du Canada. Au Québec, la circulation interrégionale a aussi été épisodiquement limitée via des points de contrôle, un phénomène que l'on peut qualifier d'exceptionnel.

On pourrait également dire que la pandémie constitue un « fait géographique total », considérant les conséquences sur le territoire des mouvements résidentiels, des pratiques de mobilité, de la transformation des activités commerciales, de l'émergence du télétravail, etc. Dans ce contexte, les intervenants en aménagement et urbanisme sont interpellés. Ceux-ci devront réfléchir sur la nature des nouveaux rapports entre l'espace et les sociétés et miser sur leurs outils de planification afin de réagir adéquatement aux réalités territoriales induites par la pandémie de COVID-19.

1.2 LES RECOMPOSITIONS TERRITORIALES À L'HEURE DE LA COVID-19

1.2.1 Les variations des migrations interrégionales

L'un des aspects majeurs de la pandémie sur le plan territorial est associé au changement de lieu de résidence de nombreux citoyens. Ces mouvements résultent de la combinaison du télétravail, des confinements et de la peur de la proximité physique. En 2019, le télétravail ne touchait que 15 % de la main-d'œuvre canadienne. Au début de la crise sanitaire, soit en avril 2020, ce chiffre bondissait à 40 % (Statistique Canada, 2020). Des millions de Canadiens ont basculé vers le

télétravail en l'espace de quelques mois, de manière plus ou moins volontaire. Ce mouvement, toujours aussi actif au moment de déposer ce mémoire, n'est pas sans conséquence sur les relations de couples, la vie de famille, sur les habitudes de consommation de même que sur les déplacements par automobile et les transports collectifs. Les stratégies de localisation résidentielle des individus et ménages sont tout aussi transformées par le télétravail.

En réduisant la fréquence des déplacements, le télétravail atténue grandement le fardeau de la distance entre la résidence et le lieu de travail. Par exemple, les travailleurs de type « col blanc » vivant dans les agglomérations urbaines ne seront plus nécessairement liés physiquement à leur milieu de travail. Si le télétravail devenait pratique courante dans leur organisation, ils pourraient envisager de se tourner vers les banlieues, les zones rurales ou des régions plus éloignées tout en poursuivant leurs activités professionnelles, si cette option rejoint leurs intérêts (Tremblay, 2020). L'ère de la mondialisation a certainement bénéficié au déploiement des grandes villes. Certains entrevoyaient une nouvelle ère de longue durée. Avec la venue de la pandémie de COVID-19, des recompositions territoriales sont à prévoir, c'est-à-dire une géographie où les milieux ruraux et périurbains seront mis à l'avant-plan (Dumont, 2020a).

Les données démographiques couvrant la période 2016-2021, fournies par Statistique Canada (2022), reflètent largement les tendances des dernières décennies, soit la stagnation et le déclin des régions périphériques au Québec (voir tableau 2). À l'opposé, les régions administratives situées dans l'aire de rayonnement métropolitain de Montréal obtiennent un bilan démographique positif.

Les Laurentides arrivent au premier rang avec une variation de 7,9 %, suivi par les régions de Lanaudière et d'Outaouais. Quant à l'île de Montréal, celle-ci se positionne au neuvième rang, laissant présager une fuite de sa population vers les régions voisines, laquelle correspond essentiellement à des mouvements internes vers les banlieues de la région métropolitaine. Certains parlent d'une stratégie de repli territorial ayant une composante linguistique (Bergeron, 2022), mais la COVID-19 a certainement encouragé ce phénomène.

Tableau 2. Population de 2016 à 2021 par région administrative

| Région administrative | Population 2016 | Population 2021 | Variation 2016-2021 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | 146 717 | 147 082 | 0,2 |
| Bas-Saint-Laurent | 197 385 | 199 039 | 0,8 |
| Capitale-Nationale | 729 997 | 757 950 | 3,8 |
| Centre-du-Québec | 242 399 | 250 445 | 3,3 |
| Chaudière-Appalaches | 420 082 | 433 312 | 3,1 |
| Côte-Nord | 92 518 | 88 525 | -4,3 |
| Estrie | 319 004 | 337 701 | 5,9 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 90 311 | 89 342 | -1,1 |
| Lanaudière | 494 796 | 528 598 | 6,8 |
| Laurentides | 589 400 | 636 083 | 7,9 |
| Laval | 422 993 | 438 366 | 3,6 |
| Mauricie | 266 112 | 273 055 | 2,6 |
| Montréal | 1 507 070 | 1 591 620 | 5,6 |
| Montréal | 1 942 044 | 2 004 265 | 3,2 |
| Nord-du-Québec | 44 561 | 45 740 | 2,6 |
| Outaouais | 382 604 | 405 158 | 5,9 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 276 368 | 275 552 | -0,3 |

Source : Statistique Canada, 2022.

Bien que les données démographiques étalées sur plusieurs années puissent sembler inquiétantes pour les régions ressources, les soldes migratoires interrégionaux récents présentent un portrait fort différent (voir tableau 3). Celui-ci semble plus représentatif des changements récents des patrons migratoires. Ces nouvelles tendances vont dans un sens inverse des schémas migratoires décrits plus tôt : les régions périphériques améliorent leur bilan alors que l'île de Montréal perd du terrain. On peut ainsi se demander si le repli territorial observable dans la grande région métropolitaine de Montréal ne touche pas l'ensemble du Québec. En effet, mentionnons que la région métropolitaine de Québec contribue également à ce mouvement de retour vers les milieux ruraux, mouvement exceptionnel marqué par l'arrivée de la pandémie de COVID-19.

Tableau 3. Solde migratoire interrégional – Année 2020-2021

| Région administrative | Entrants | Sortants | Solde | Taux net |
|-------------------------------|----------|----------|--------|----------|
| Abitibi-Témiscamingue | 2 095 | 2 300 | -205 | -0,14 |
| Bas-Saint-Laurent | 4 840 | 3 243 | 1 597 | 0,81 |
| Capitale-Nationale | 16 159 | 15 363 | 796 | 0,11 |
| Centre-du-Québec | 8 709 | 5 918 | 2 791 | 1,13 |
| Chaudière-Appalaches | 11 780 | 8 112 | 3 668 | 0,86 |
| Côte-Nord | 2 009 | 2 259 | -250 | -0,28 |
| Estrie | 17 957 | 9 403 | 8 554 | 1,78 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | 2 907 | 1 529 | 1 378 | 1,5 |
| Lanaudière | 24 859 | 16 474 | 8 385 | 1,61 |
| Laurentides | 31 273 | 18 616 | 12 656 | 2,02 |
| Laval | 18 913 | 20 986 | -2 073 | -0,48 |

| | | | | |
|-------------------------|--------|--------|---------|-------|
| Mauricie | 8 872 | 5 379 | 3 493 | 1,3 |
| Montérégie | 41 046 | 34 747 | 6 299 | 0,44 |
| Montréal | 30 215 | 78 472 | -48 257 | -2,56 |
| Nord-du-Québec | 821 | 1 025 | -205 | -0,46 |
| Outaouais | 5 028 | 5 061 | -33 | -0,01 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | 4 532 | 3 127 | 1 405 | 0,52 |

Source : ISQ, 2022.

Il va sans dire, la pandémie de COVID-19 a bouleversé les migrations interrégionales québécoises. De nouvelles formes géographiques se dessinent sur la province, se traduisant par un déplacement des populations urbaines vers les villes petites et moyennes, les milieux ruraux et les régions périphériques. Au Québec, de nombreux citoyens délaissent visiblement les centres urbains pour regagner leur territoire rural d'origine ou en faire l'expérience comme néo-ruraux. À l'échelle internationale, ce sont des millions de personnes qui ont quitté leur pays d'accueil pour renouer avec leur terre d'origine (Dumont, 2020a). La pandémie de COVID-19 aurait engendré de nouvelles formes de migration, autant à l'échelle régionale qu'à l'échelle internationale.

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a freiné considérablement le déploiement de l'hypermobilité. Certains parlent même de « l'interruption de l'hypermobilité », qui aurait fait exploser l'engouement pour le télétravail (Dumont, 2020b). L'accès aux technologies a certainement contribué à la gestion de la crise sanitaire, mais la place accordée au télétravail est si importante que l'enjeu de

proximité l'aurait emporté sur celui de mobilité (Dumont, 2020b). Les intervenants en aménagement et urbanisme devront répondre aux enjeux de mobilité soulevés par la pandémie de COVID-19, car la diminution des déplacements au sein d'un territoire toujours plus dense n'est pas un scénario envisageable (voir la figure 2).

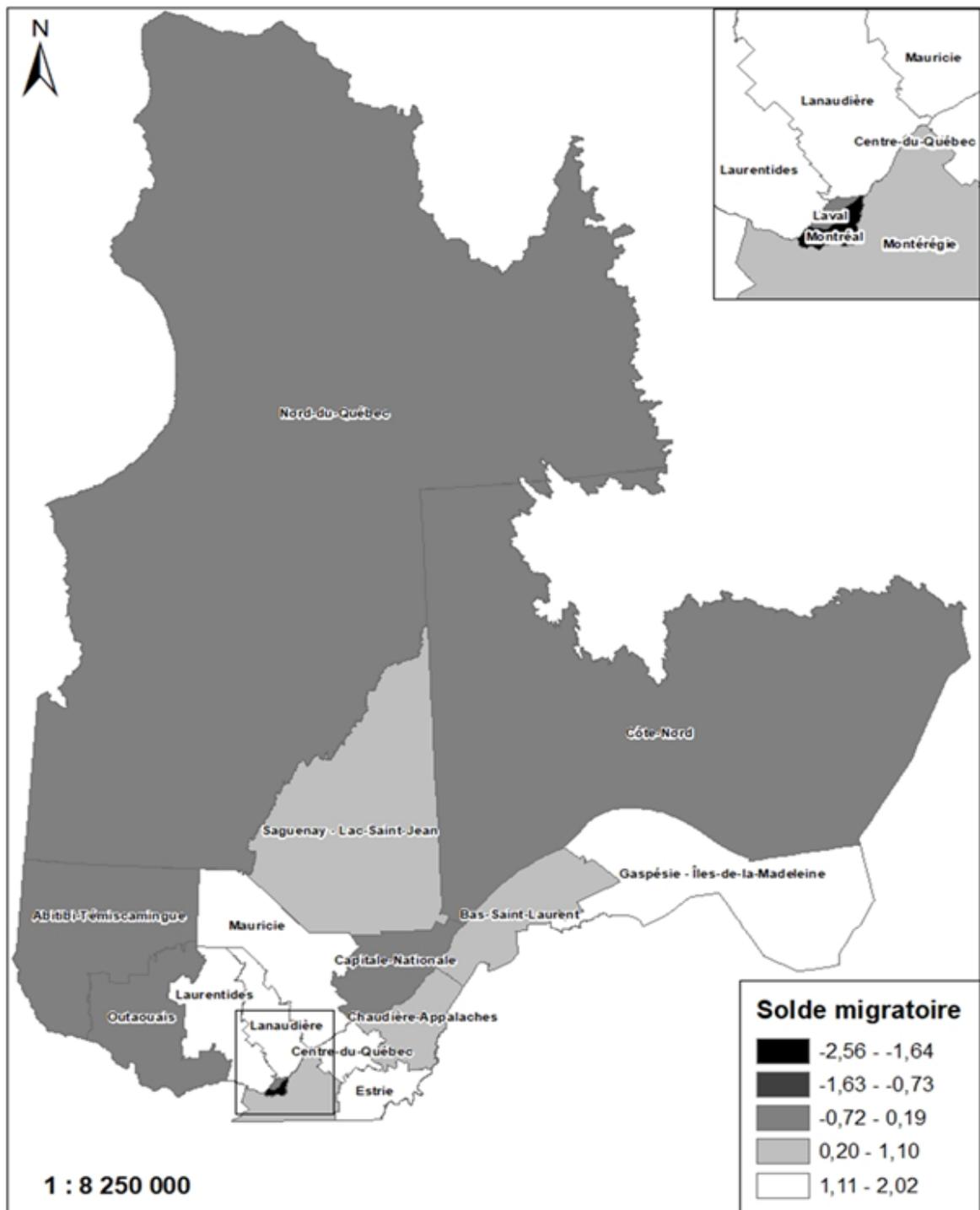


Figure 2. Portrait de la migration interrégionale au Québec en 2020-2021

(Source : ISQ, 2022).

1.2.2 Les migrations liées à la COVID-19 : étalement urbain ou revitalisation rurale ?

La pandémie de COVID-19 a fait ressurgir le débat sur l'étalement urbain, un enjeu primordial dans les années 1980-90 au Québec. Bien que la question semble avoir été mise de côté depuis la dernière décennie, la situation est loin d'être résolue (Simard, 2014). Rappelons que ce phénomène se manifeste par l'étendue des établissements humains, dans lesquels on observe une densité d'habitation plus faible que la moyenne (Antoni et Youssofi, 2007). L'étalement urbain peut se manifester selon de multiples facteurs. En contexte de pandémie, tout semble pointer vers des causes d'origines technologiques pour expliquer la résurgence de la problématique. Bon nombre de travailleurs, alors confinés à leur domicile en raison de la crise sanitaire, devront se tourner vers le télétravail afin de poursuivre leurs activités professionnelles (Simard, 2020).

Alors confrontés aux quatre murs de leur habitation, ces derniers se lanceront à la recherche d'un idéal de confort matière d'habitat. À l'annonce du confinement obligatoire, de nombreux Québécois ont « choisi de se confiner là où ils pouvaient bénéficier d'une meilleure qualité de vie dans des territoires moins denses que les cœurs des métropoles » (Dumont, 2020a). Cette démarche d'éloignement s'inscrit dans une volonté de rendre la situation entourant la COVID-19 moins anxiogène et le confinement, plus aisé à vivre. Cela peut se traduire par la revalorisation des résidences unifamiliales et de la propriété privée. Par ailleurs, ce contexte laisse présager un potentiel délaissement des grands centres urbains au profit des milieux

ruraux, favorisant le déploiement de l'étalement urbain en périphérie des grandes villes.

Comme la pandémie de COVID-19 est un évènement récent, toute réflexion en découlant n'est qu'embryonnaire. Toutefois, nous reconnaissons que l'étalement urbain est le « résultat de la conjonction des valeurs culturelles, des possibilités de mobilité, de l'offre du marché, en plus de constituer une occasion de développement économique axée sur la marchandisation du sol et du milieu bâti » (Cox, 2006 ; Simard, 2020). C'est donc dire que les bouleversements sociaux induits par la pandémie de COVID-19 sont susceptibles d'affecter le territoire de façon permanente, notamment par le biais de l'étalement urbain à une échelle encore plus grande.

Les migrations interrégionales liées à la pandémie peuvent être interprétées de deux façons différentes. Certains y voient une recrudescence peu souhaitable du phénomène d'étalement urbain (Simard, 2020) alors que d'autres y perçoivent une opportunité de revitalisation des villes petites et moyennes excentrées ainsi que des milieux ruraux, qu'il s'agisse de la vallée du Saint-Laurent ou des régions périphériques (Vachon, 2022). Les aménagistes peuvent ainsi adopter deux lectures différentes de ce mouvement qui pourrait gagner du terrain.

1.2.3 Quel avenir pour les espaces urbains centraux ?

La massification du télétravail, l'accélération de l'étalement urbain et la mutation des migrations interrégionales et internationales sont des impacts immédiats de la pandémie de COVID-19 sur le territoire. Ces conséquences se traduisent en un dénouement commun : la désertion des centres-villes métropolitains. Depuis le début de la crise sanitaire, plusieurs entreprises ont dû réaménager leur lieu de travail, considérant que le taux d'occupation des bureaux a diminué de 10 à 20 % (Shearmur, 2020). La perte nette des quelques 48 257 résidents montréalais entre le 1^{er} juillet 2020 et le 1^{er} juillet 2021 (ISQ, 2022) n'est pas sans impacter la dynamique de la métropole québécoise. Ce solde migratoire positionne la ville de Montréal dans un déficit de 2,56 % : le plus lourd depuis 2001-2002 (Radio-Canada, 2022).

Ces données se reflètent dans le taux d'inoccupation des immeubles de la métropole. Au troisième trimestre de 2021, le taux général d'inoccupation des immeubles du centre-ville s'est établi à 14,2 % : cette donnée ne fait qu'augmenter depuis le début de la pandémie (IDU, 2021). On observe alors une nouvelle géographie dans les milieux urbains et périurbains : « une partie des activités de service du centre se redéploiera vers les quartiers résidentiels, une partie vers les sous-centres de banlieue, une autre vers les rues abritant les commerces de proximité dans les quartiers résidentiels péricentraux » (Shearmur, 2020). On peut penser que la pandémie de COVID-19 favorisera le retour à la vie de quartier. L'espace urbain doit être repensé afin de répondre aux mutations générées par la crise sanitaire (Mirza, 2021).

Soulignons également que l'explosion du télétravail et la chute du tourisme de masse ont exercé un impact direct sur l'organisation de l'espace commercial. Les centralités marchandes qui structuraient la ville et animaient le paysage urbain ont perdu de leur importance (Lallement et Chabault, 2021). La pandémie a lourdement renforcé la précarité des petites et moyennes entreprises, dont la survie était déjà fragile à l'époque pré-covidienne. La diminution de l'achalandage des lieux de travail n'est pas sans restreindre la dynamisation des centres-villes, et de surcroît, la vitalité des commerces et services métropolitains (Shearmur, 2020).

Certes, les intervenants en aménagement et urbanisme devront réfléchir aux rapports entre la ville et le commerce en période postpandémique. En supposant que les migrations interrégionales se traduiront par le déplacement des populations vers les régions, de nouvelles méthodes d'approvisionnement sont à prévoir. Pensons par exemple aux structures d'approvisionnement alternatives, plus adaptées aux milieux ruraux (Lallement et Chabault, 2021). De ce fait, les intervenants en aménagement et urbanisme devront également réfléchir aux liens entre la société de consommation et les milieux ruraux.

1.3 L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN TEMPS DE CRISE

1.3.1 Des outils de planification actifs sur l'ensemble du territoire québécois

L'aménagement et l'urbanisme seront grandement impactés par la pandémie de COVID-19. Les intervenants auront la lourde tâche d'adapter leur pratique afin de

faire face aux bouleversements issus de la crise sanitaire. Comme la pratique aménagiste repose sur la planification, le défi sera de taille. Force est d'admettre que la planification en temps de crise représente un travail complexe et ardu. Quoiqu'il en soit, les nouvelles formes urbaines qui se dessinent avec la pandémie de COVID-19 risquent de laisser des traces tangibles sur la société, avec lesquelles les intervenants en aménagement et urbanisme devront composer.

L'aménagement et l'urbanisme sont structurés autour de l'utilisation et de la mise en œuvre de divers outils de planification territoriale, également appelés instruments d'urbanisme : plan métropolitain d'aménagement et de développement, schéma d'aménagement et de développement, plans et règlements d'urbanisme, etc. (MAMH, 2022). Les outils mis à disposition des intervenants en aménagement et urbanisme permettent d'assurer une planification du territoire cohérente avec la vision régionale des décideurs politiques. Ces outils sont élaborés selon une approche prospectiviste. La planification implique une projection dans le futur des tendances remarquées dans les inventaires territoriaux. Cela rejoint les fondements de la prospective territoriale. En fait, la prospective est une démarche utilisée pour anticiper au mieux l'évolution de la société. En aménagement et urbanisme, la prospective territoriale est mise à profit dans l'élaboration des outils de planification territoriale. Il s'agit d'une « démarche d'anticipation qui consiste à éclairer l'action publique locale présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables » (Godet, 1986).

1.3.2 L'aménagement : un outil de prospective territoriale

Pour les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, la prospective territoriale prend la forme d'un outil d'aide à la décision en proposant une réflexion en amont de tout projet de développement. Aliette Delamarre, conseillère à la Délégation de l'aménagement du territoire et de l'action régionale en France (DATAR), soutient que la prospective territoriale s'établit « à partir d'une connaissance de la situation présente, du repérage de tendances lourdes qui s'imposeront, mais aussi des mutations ou des ruptures susceptibles de s'opérer » (Delamarre, 2002). La prospective territoriale propose une planification des activités en amont, ce qui rejoint les concepts mis en œuvre par le modèle rationaliste de Patrick Geddes, un tournant dans l'évolution de l'aménagement et de l'urbanisme dont nous traiterons au prochain chapitre.

En proposant une réflexion vers l'avenir, la prospective territoriale permet de mieux encadrer les pratiques du présent (Delamarre, 2002). Pour la première fois en 1962, une attitude prospectiviste est portée sur l'avenir d'un territoire avec la création d'un comité de travail dans l'élaboration du V^e plan de développement de la France (Godet et Durance, 2008). Historiquement, la prospective a été utilisée dans « un exercice d'ouverture, de décloisonnement des savoirs [et] d'articulation entre les mondes de la connaissance et de l'action » (Gilli, 2018). La notion de territoire apporte une dimension spatiale à ce concept utilisé depuis plusieurs décennies. Avec l'élaboration du V^e plan, la France est la première à transposer la démarche prospectiviste à l'échelle d'un territoire (Godet et Durance, 2008).

La prospective territoriale intervient dans plusieurs situations. Par exemple, elle offre une boîte à outils pour résoudre des problèmes concrets, propose un langage commun à ceux qui s'y prêtent et renforce la pensée collective (Godet et Durance, 2008). Sur le plan territorial, elle se traduit en une « maïeutique puissante pour engager les acteurs locaux sur la voie de stratégies ambitieuses, volontaristes et proactives, traduites dans le projet de territoire, conçu aux fins de reprendre en main et de peser sur son destin futur » (Durance, 2007). La prospective territoriale a contribué à définir l'intervention aménagiste en établissant un dispositif d'action politique, technique et idéologique, lequel est régi par l'organisation territoriale publique. Le mot d'ordre en prospective territoriale, c'est que l'anticipation guide l'action (Fourny et Denizot, 2007). Dans leur livre *La prospective stratégique*, Godet et Durance expliquent le résultat de la démarche prospectiviste :

« La synthèse recherchée se présente sous la forme d'une approche intégrée de planification stratégique par scénarios. Son objectif est de proposer des orientations stratégiques et des actions s'appuyant sur les compétences de l'organisation en fonction des scénarios d'évolution de son environnement » (Godet et Durance, 2008, p. 25).

1.4 OBJECTIF ET PERTINENCE DE LA RECHERCHE

1.4.1 Question de recherche

Après avoir survolé les premières données démographiques de l'ère post-COVID, des enjeux en matière d'aménagement et d'urbanisme sont à prévoir au Québec. Bien que les expériences vécues en lien avec la gestion des catastrophes naturelles et des sinistres puissent servir de cadre de référence aux intervenants, la pandémie

de COVID-19 demeure un évènement exceptionnel de l'époque contemporaine. Avec notre recherche, nous souhaitons amorcer une réflexion sur l'aménagement et l'urbanisme à l'ère post-COVID. À la lumière de ce qui précède, nous soulevons la question de recherche suivante : selon les perceptions des aménagistes régionaux travaillant au sein d'une municipalité régionale de comté, quelles sont les conséquences prévisibles de la COVID-19 en matière d'aménagement et d'urbanisme au Québec ?

Il est possible d'observer l'influence entre la pandémie de COVID-19 et les changements à venir en matière d'aménagement et d'urbanisme. Afin d'expliquer la relation entre le contexte pandémique et la pratique aménagiste, nous avons imaginé un schéma conceptuel dans lequel la relation entre ces deux variables est illustrée (voir la figure 3).



Figure 3. Lien de causalité entre la pandémie et la pratique aménagiste

Notre recherche portera sur les conséquences territoriales de la pandémie de COVID-19. Dans un premier temps, nous analyserons les conséquences immédiates de la pandémie. Puis, nous nous pencherons sur les impacts susceptibles de générer des changements à moyen et long terme sur le territoire,

notamment à travers l'évolution des schémas migratoires liés au lieu de résidences des ménages.

Afin de répondre à notre question de recherche, nous souhaitons obtenir le point de vue des professionnels en aménagement et urbanisme à l'emploi d'une MRC. À notre avis, il s'agit des intervenants les mieux placés pour dégager des réflexions quant aux conséquences territoriales prévisibles de la COVID-19, car ils sont aux premières loges de la gestion et de l'organisation territoriale à l'échelle régionale. Notre étude s'intéressera à l'ensemble du Québec à l'aide d'un sondage administré depuis la boîte courriel des participants potentiels. Bien qu'il s'agisse d'un large terrain d'étude, nous souhaitons mettre en lumière la vision globale des professionnels en aménagement et urbanisme du Québec.

1.4.2 Pertinence de la recherche

L'intérêt envers ce sujet de recherche provient d'une volonté d'amorcer une réflexion sur la pratique aménagiste à postpandémique. Alors que la planète entière a les yeux rivés sur l'évolution quotidienne de la pandémie, cette recherche aspire à mieux connaître les effets à moyen et long terme de cette crise sans précédent. Nous sommes d'avis que les recherches relatives à la pandémie de COVID-19 devraient profiter à l'ensemble de la population, car elles concernent directement chacun d'entre nous.

En ce qui a trait à l'aménagement et l'urbanisme, il faut comprendre que les choix individuels en matière d'habitation, de transport et de fréquentation des lieux publics auront des retombées significatives sur l'organisation du territoire. À cet effet, nous estimons que cette étude a permis aux intervenants en aménagement et urbanisme de s'exprimer sur les conséquences territoriales de la pandémie de COVID-19, susceptibles de générer des impacts socioéconomiques et environnementaux considérables. À notre avis, cet exercice affiche une forte pertinence sociale, car il implique une réflexion sur la direction à prendre afin d'améliorer la qualité des milieux de vie.

Sur le plan scientifique, nous postulons que l'ensemble des recherches relatives à la pandémie de COVID-19 permettent d'avancer plus rapidement pour comprendre la crise à peine terminée, mesurer ses effets et se préparer à gérer d'éventuels évènements catastrophiques. Malgré ses conséquences néfastes, le contexte pandémique insufflé un élan nouveau à plusieurs champs de recherche fondamentaux ou appliqués. Il va sans dire que ces démarches scientifiques permettent de faire progresser la science sur les plans quantitatif ou qualitatif.

Parallèlement aux études qui permettent de développer des vaccins, qui se préoccupent de la santé mentale des populations ou qui tentent d'évaluer les fondations des mouvements réactionnaires libertariens, des disciplines « territoriales » comme la géographie humaine, l'aménagement et l'urbanisme sont interpellées à plusieurs titres. Par exemple, le mouvement d'étalement urbain prendra-t-il de l'ampleur dans la période postpandémique ? Si oui, comment composer avec cette tendance qui défavorise certains territoires, mais qui profite à

d'autres milieux ? Dans la même veine, quelles seront les conséquences environnementales du télétravail et des nouvelles pratiques de mobilité qui y sont associées ? Quoi qu'il en soit, les disciplines de l'aménagement et de l'urbanisme seront mises à profit dans l'organisation territoriale de l'ère post-COVID.

CHAPITRE 2

CADRE THÉORIQUE

2.1 DE L'URBANISME À LA PLANIFICATION TERRITORIALE

L'aménagement et l'urbanisme¹ est une discipline carrefour, en constante évolution depuis le siècle dernier. Bien que les premières formes d'urbanisme aient été observées dans l'Antiquité, elles ne ressemblent en rien à la pratique de l'urbanisme moderne. Comme le souligne Pierre-Yves Guay dans son livre *Introduction à l'urbanisme* : « malgré l'ancienneté de cette pratique plus ou moins spontanée, l'urbanisme pensé, planifié et systématique demeure une discipline très récente, née à la fin du siècle dernier » (Guay, P.-Y., 2001). Cette citation témoigne du caractère dichotomique de l'aménagement et l'urbanisme. Longtemps, cette discipline se divisait en deux courants de pensée. L'un se rangeait derrière l'art et l'autre trouvait écho dans la science. Aujourd'hui, ces deux visions cohabitent dans la pratique de l'aménagement et l'urbanisme contemporain. L'art et la science se côtoient afin d'adapter le cadre bâti aux besoins de la population et aux réalités territoriales. Comparativement aux fondements de la discipline, l'aménagement et l'urbanisme moderne est plus que jamais au service de la population.

Le présent chapitre dressera un bref historique de l'aménagement et l'urbanisme, des premiers balbutiements dans l'Antiquité jusqu'à l'époque

¹ Le terme « aménagement et urbanisme » est employé uniquement à des fins d'allègement du texte. Il désigne à la fois les termes « aménagement du territoire » et « urbanisme » tels que définis au tableau 4 du présent chapitre.

contemporaine. Nous verrons comment cette discipline a évolué à partir de gestes ponctuels découlant des arts urbains vers une démarche planifiée issue d'une démarche se voulant scientifique. Afin d'analyser le développement de la pratique aménagiste, le présent chapitre s'intéressa aux principaux courants de pensée en aménagement et urbanisme. Ces courants de pensée se résument par la tradition de l'embellissement urbain, aussi appelé « urbanisme d'ennoblissement » et l'approche planificatrice en urbanisme, qu'on peut renvoyer à l'urbanisme fonctionnel (Claval, 2011). Par la suite, nous verrons comment se composent ces deux approches théoriques en étudiant la transition de l'aménagement et l'urbanisme vers une discipline de planification à portée régulatrice. Nous tenterons d'illustrer la coexistence de ces deux courants dans la pratique de l'aménagement et l'urbanisme contemporain. Finalement, nous observerons comment la prospective territoriale, qui servira de cadre théorique à la présente recherche, s'est développée à l'intérieur puis en parallèle de l'aménagement et l'urbanisme. À ce stade, le rôle des intervenants sera détaillé afin de justifier notre démarche de recherche et préparer le terrain de notre méthodologie, qui sera axée sur les avis des aménagistes régionaux du Québec.

D'abord, nous souhaitons définir certains termes utilisés en aménagement et urbanisme afin de camper le lecteur dès les premières lignes de la présente recherche. L'aménagement et l'urbanisme est une discipline qui fait appel à des termes variés, d'où l'importance d'adopter un langage commun avec le lecteur (voir tableau 4).

Tableau 4. Définitions des termes en aménagement et urbanisme

| Terme | Définition | Auteur(s) |
|---------------------------|---|---|
| Aménagement du territoire | Planification concertée d'interventions politiques et techniques visant un développement ordonné et harmonieux des milieux de vie de la population sur un territoire donné. | (AARQ, 2022a) |
| Aménagiste régional | Intervenant ayant le mandat de faire correspondre, en matière d'aménagement du territoire à l'échelle supralocale, les aspirations des élus municipaux dans le respect des orientations gouvernementales, et ce, conformément au cadre législatif en vigueur. | (AARQ, 2022b) |
| Gestion urbaine | Gérer une ville, l'administrer, l'organiser, s'assurer de son bon fonctionnement, la placer sur une trajectoire de développement et la pourvoir des moyens, instruments et institutions nécessaires à son développement. | (Tribillon, 1991) |
| Planification stratégique | Méthode visant à faire le lien entre connaissance et action en combinant à la fois une visée stratégique fondée sur la formulation d'une vision commune et un objectif plus opérationnel de mise en œuvre de cette vision par des stratégies et actions. | (Robitaille, Chiasson, et Gauthier, 2016) |
| Planification urbaine | Activité permettant à une société de provoquer et/ou de gérer des changements du contexte économique et urbain. | (Douay, 2013) |
| Prospective territoriale | Instrument d'aide à la compréhension de la transformation du territoire dans un contexte de décentralisation et d'autonomie décisionnelle. | (Durance, 2007) |
| Urbanisme | Ensemble d'interventions sur la ville s'appuyant sur un corpus de savoirs, savoir-faire et techniques, et agissant par le moyen de prescriptions adressées aux producteurs de la ville. | (Tribillon, 1991) |

2.1.1 L'urbanisme d'ennoblissement et les arts urbains

Les premières formes d'interventions urbaines, observées dans l'Antiquité, témoignent d'une discipline axée sur l'art. Paul Claval, géographe français et professeur à l'Université Paris IV-Sorbonne, parle d'un « urbanisme d'ennoblissement », où la beauté et les arts urbains sont prônés dans l'aménagement des villes (Claval, 2011). Dans l'Antiquité, la monumentalité et la beauté des édifices publics et religieux urbains cherchent à impressionner les populations et à susciter l'adhésion à une communauté vivant différemment (Lynch, 1981). Au Moyen-Âge et à la Renaissance, la monarchie, l'Église et, plus tard, les bourgeois des villes marchandes, affichent leur pouvoir et leur prospérité par le biais de bâtiments de grande taille richement ornementés (Mumford, 2011). Dans ce contexte, les besoins plus nombreux et variés de la population ne sont pas véritablement pris en compte. L'aménagement et l'urbanisme se concentrent sur l'art par l'intermédiaire de plans urbains, de la conception de places publiques et de l'érection de constructions de prestige. C'est l'époque de la tradition latine de l'embellissement urbain (Lewis, 1990).

Dans sa forme la plus ancienne, l'urbanisme ne s'attardait pas à l'étude de la ville : « la ville n'était pas encore un objet d'analyse pour les sociologues ou même les urbanistes, qui n'en avaient que pour les projets grandioses, monumentaux, dans la tradition de l'Embellissement civique » (Lewis, 1990). Dès le XV^e siècle, l'urbanisme se met au service de l'élite et de la monarchie. Les arts urbains se consacrent à l'ennoblissement du cadre de vie des mieux nantis en générant des parcs, monuments et espaces urbains qui viennent témoigner de leur richesse

(Claval, 2011). À l'époque de l'embellissement et de l'ennoblissement urbain, les villes concentrent leurs efforts dans la magnification du cadre bâti, sans tenir compte des besoins de la population. Les planificateurs urbains poursuivent un objectif commun, celui « d'exprimer leur prospérité dans un contexte de concurrence urbaine féroce » (Germain, 1988).

On observe alors un clivage croissant entre les classes sociales : l'élite s'enrichit, sous le prétexte de la propriété divine, tandis que le citoyen moyen s'appauvrit, dépouillé de toute forme de pouvoir. À cette époque, « les concepteurs urbains de l'Antiquité ne manifestent aucun souci à l'endroit des habitants populaires et des conditions de vie de leurs occupants » (Guay, P.-Y., 2001). L'effort urbanistique est davantage porté sur la composition architecturale des grands bâtiments utilisés par la royauté et la monarchie. L'urbanisme d'ennoblissement de Claval (2011) se traduit par une recherche de symétrie et d'harmonie des formes urbaines. L'urbanisme sert à exprimer le prestige de la monarchie et la puissance des gouvernements. Les arts urbains pré-urbanistiques représentent un simple prolongement de l'architecture (Claval, 2011).

Les principales formes urbanistiques de l'Antiquité se poursuivent à l'époque du Moyen-Âge, où l'harmonie et l'uniformité étaient prônées à l'intérieur d'un même quartier. La qualification du « beau » dans la ville revient à son caractère monumental (Claval, 2011). À l'inverse, la densification du tissu urbain est considérée « comme la source de dysfonctionnements, de désordres et d'insalubrité » (Descat, 2007). La ville religieuse se transforme en ville politique et la religion se concentre davantage dans les lieux de culte. Les configurations urbaines

sont désormais déterminées par la structure politique de la ville. Les formes urbanistiques issues de l'Antiquité, telles que les alignements rigoureux et les plans en damier, composent la ville. La ville politique du Moyen-Âge est un héritage de la ville religieuse de l'Antiquité. Elles comportent plusieurs similarités qui les lient entre elles (Guay, P.-Y., 2001).

2.1.2 L'industrialisation : un tournant pour l'aménagement et l'urbanisme

Vers le XVI^e siècle, les villes politiques et religieuses du Moyen-Âge se sont transformées en villes marchandes. Elles sont conçues de manière à rentabiliser les commerces en les situant au centre de quartiers résidentiels. La ville est désormais axée sur les activités marchandes, mais elles ne tiennent toujours pas compte de la qualité de vie de ses habitants (Guay, P.-Y., 2001). En Occident, il ne fallut que quelques centaines d'années pour que la ville marchande se transforme en ville industrielle. Dès la fin du XVIII^e siècle, les petits artisans ne produisent plus de biens personnels : ils sont désormais aux services de la bourgeoisie marchande. Selon P.-Y. Guay (2001), c'est dans ce contexte qu'apparaissent les premières formes de planifications urbaines :

« [...] on sent l'urgence de repenser les finalités de l'organisation de l'espace et de se doter de nouveaux moyens d'intervention plus souples et plus applicables à l'ensemble des villes. On prend alors conscience que les villes et leur aménagement constituent un des aspects essentiels de la condition humaine et un des supports de la civilisation. » (Guay, P.-Y., 2001 : 21).

À partir du milieu du XVIII^e siècle, l'industrialisation et la croissance urbaine soulèvent d'importantes problématiques affectant la qualité de vie des citoyens (Mumford, 2011). Insalubrité, maladie et surpopulation font rage dans la plupart des villes occidentales. Les penseurs font face à un défi de taille : consolider art et science pour pratiquer un urbanisme répondant aux besoins de la population. Dès lors, on assiste à un intérêt grandissant vers des enjeux de pauvreté, de criminalité et de circulation : des problématiques qui touchent la classe moyenne (Guay, P.-Y., 2001).

Vers la fin du XIX^e siècle, les penseurs prônent l'intervention urbaine afin de répondre aux problématiques sanitaires. L'accent est porté sur l'organisation de l'espace urbain (Guay, P.-Y., 2001). Un premier plan d'urbanisme est proposé à Barcelone en 1859 par Alfonso Cerda (Coudroy de Lille, 2000). Quelques années plus tard, les travaux du baron Haussmann sur Paris auront un rayonnement mondial (Claval, 2011). Ces expériences tenaient compte des problématiques d'hygiène, d'incendies, de circulation, d'ordonnancement des usages, etc. À côté de ces interventions concrètes, des projets de villes modèles sont proposés en France, en Angleterre et aux États-Unis, du phalanstère à la *Broadacres City*, en passant par la cité-jardin et la ville radieuse (Paquot, 2020). Il faudra toutefois attendre le milieu du XX^e siècle avant que la discipline n'intègre pleinement les principes de planification et que l'aménagement et l'urbanisme soit la responsabilité d'un corps de métier opérant principalement en milieu municipal. La planification est alors stimulée par le désir de gérer la croissance économique et démographique des villes de l'après-guerre, notamment en Amérique. Les planificateurs urbains se penchent

sur des problématiques urbaines (pauvreté, criminalité, pollution, etc.) et rurales (agriculture de subsistance, déficience des infrastructures et des services d'éducation et de santé, etc.) (Guay, P.-Y., 2001).

2.2 L'URBANISME FONCTIONNEL : UNE PRATIQUE PLANIFICATRICE

À mesure que se déploie le XX^e siècle, l'obsession pour l'esthétisme diminue au profit de la planification (Lewis, 1990). L'esthétique n'est plus l'utilité principale de l'urbanisme : il se met plutôt aux services du citoyen. C'est donc la naissance de l'urbanisme fonctionnel, une discipline axée sur la planification (Claval, 2011). Dès lors, l'urbanisme tente de répondre à des problématiques qui découlent de l'organisation des villes, notamment celles qui s'expliquent par des enjeux de circulation, de pauvreté et de surpopulation. La discipline emprunte un virage scientifique tout en conservant ses formes artistiques : « un *art*, puisqu'il s'agit de construire, d'organiser, mieux de *composer* la ville, comme on le ferait d'une œuvre d'art ; une science, parce que "la légitimation scientifique apparaît synonyme de qualité et de sérieux" » (Gaudin, 1985, cité par Lewis, 1990).

Le virage scientifique emprunté par l'aménagement et l'urbanisme lui assure un gage de légitimité. Il s'agit désormais d'une discipline à part entière, présente dans les universités et sur la place publique. Tout porte à croire que la planification en urbanisme tient ses racines du modèle rationaliste de Patrick Geddes, que nous étudierons plus en profondeur aux pages suivantes.

2.2.1 Le modèle rationaliste

Patrick Geddes, biologiste et sociologue écossais, est le premier à concevoir une « méthode » en urbanisme, c'est-à-dire une procédure de planification de la scène urbaine (Lewis, 1990). Son modèle rationaliste « propose une séparation des fonctions pour penser la ville rationnellement, à la manière d'une machine, afin de fournir à ceux qui l'habitent un cadre de vie idéal adapté au monde industriel » (Sabourin, 2015). On doit à Geddes le principe fondateur de la planification urbaine, soit la conception d'inventaires territoriaux. Les inventaires offrent une vision globale des composantes sociales et environnementales d'un territoire donné. Ce principe doit précéder l'action en planification urbaine (Chabard, 2005).

On lui attribue aussi la méthode geddesienne, qu'on peut résumer par la triade *survey, analysis, plan*. Avec sa méthode, Geddes propose « une procédure de planification en trois temps [qui] constitue aujourd'hui encore la méthode de planification urbaine la plus répandue » (Lewis, 1990). En établissant un parallèle entre l'aménagement et l'urbanisme, d'une part, et la médecine, d'autre part, Geddes affirme ceci : « *Diagnosis must precede treatment* » (Geddes, 1915). La question du processus d'intervention devient un élément central de la planification. Le projet urbain n'est plus un acte purement créatif, il s'inscrit dans une démarche réfléchie et constituée d'un processus décisionnel qui permet d'évaluer les composantes du terrain. Geddes propose une nouvelle vision de la ville, celle où l'homme et son environnement sont intimement liés (Lewis, 1990). Il propose

notamment de planifier l'aménagement à l'échelle des bassins-versants. Sa pensée a grandement influencé le mouvement environnementaliste américain du XX^e siècle (de Biase, Levy et Castrillo Romón, 2016).

2.2.2 Le processus de planification

L'influence de Geddes est grande, en particulier dans le monde anglo-saxon, où les intervenants développent un intérêt certain pour le processus de planification (*Planning Process*). Néanmoins, il faut attendre quelques décennies avant que ce processus ne soit bonifié. Ce sont les Américains Meyerson et Banfield qui ont abordé pour la première fois le processus de planification en aménagement et urbanisme dans leur livre *Politics, Planning and the Public Interest* (1955). Ces deux auteurs ont mis de l'avant le critère d'intérêt public, aussi appelé « bien commun », comme facteur de décision important en aménagement et urbanisme. Dans leur livre, ils prétendent que l'objectif de la planification en aménagement et urbanisme est de répondre à l'intérêt public : « A decision is said to [...] be in the public interest if it serves the ends of the whole public rather than those of some sector of the public » (Douay, 2007 ; Meyerson et Banfield, 1955). Puis, ils ont raffiné le processus de planification en y ajoutant des étapes d'élaboration. Là où Geddes parlait d'une intervention en triade basée sur l'inventaire, l'analyse et le plan d'action, Meyerson et Banfield suggèrent une autre démarche : analyse, identification de critères et objectifs, évaluation de solutions possibles (et de leurs conséquences) et choix de l'option la plus avantageuse.

Malgré ces dernières avancées, il fallut patienter deux décennies pour qu'une théorie générale de la planification soit énoncée. On doit cette théorie à Andreas Faludi (1970), architecte et urbaniste hongrois s'étant consacré à l'analyse de la planification européenne. Ses travaux sont d'une grande notoriété. Malgré certaines controverses, ils ont permis d'approfondir la question du processus de planification en urbanisme. À ce moment, Faludi rejetait l'hypothèse de Geddes et suggérait que l'aménagement et l'urbanisme trouvent leur originalité dans les processus décisionnels (*procedural theories*) et non dans les connaissances sur la ville, la société et les territoires (*substantives theories*) (Douay, 2018). Pour Faludi, l'aménagement et l'urbanisme auraient évolué longtemps sans cadre théorique adéquat (Guay, L., 1989). Le tableau 5 ci-dessous exprime la pensée de Faludi selon laquelle la planification urbaine se résume en deux types de théories, l'une basée sur la dimension procédurale et l'autre, sur la dimension substantive (Douay, 2018).

Tableau 5. Les types de théories en planification urbaine et régionale

| Type de théories | Définition | Objet d'application |
|--|--|-------------------------------|
| Théories de la planification | S'intéressent à la dimension procédurale en aménagement et urbanisme qui s'intéresse à l'objet sur lequel on intervient. | Acteurs, outils et procédures |
| Théories sur l'urbain, l'environnement et la société | S'appliquent à la dimension substantive en aménagement et urbanisme qui interroge les modèles de l'action. | Objets physiques |

Source : Douay, 2018.

Plusieurs sociologues ont contesté cette vision simpliste des choses en soulignant que la substance et le processus ne pouvaient pas être séparés, car ils sont consubstantiels (Simard et *al.*, 2008). Au-delà de la controverse, les questions des processus analytiques et décisionnels demeurent essentielles en aménagement et en urbanisme. D'ailleurs, les années 1980 et 1990 ont été marquées par le débat sur les différentes manières d'intégrer la participation des citoyens dans le processus de planification (Bacqué et Gauthier, 2011), un sujet d'actualité à travers le concept d'acceptabilité sociale.

À l'époque contemporaine, le processus de planification s'articule en plusieurs étapes. Le tableau 6 résume ces étapes.

Tableau 6. Les étapes de la planification urbaine

| Numéro | Étape |
|--------|--|
| 1 | Diagnostic du territoire et des besoins; |
| 2 | Formulation d'objectifs; |
| 3 | Élaboration et évaluation de divers scénarios; |
| 4 | Le choix d'un « parti d'aménagement » (concept); |
| 5 | Mise en œuvre. |

Source : Bognon et *al.*, 2020.

En aménagement et urbanisme, la planification est une démarche interdisciplinaire qui se résume « à résoudre de nombreux problèmes des populations relativement à leur territoire » (Guay, P.-Y., 2001). C'est donc dire que la planification permet de répondre à l'essence même de l'aménagement et de

l'urbanisme. Or, tout projet de développement territorial débute par l'anticipation d'un scénario qui se résume à un « ensemble formé par la description d'une situation future et du cheminement des évènements qui permettent de passer de la situation origine à la situation future » (Godet et Durance, 2008).

Les scénarios sont élaborés en amont de l'action à l'aide de la démarche prospectiviste. Cette réflexion s'accompagne d'un diagnostic qui analyse les tendances territoriales à long terme, détecte les ruptures et les discontinuités envisagées dans le futur et élabore des scénarios contrastés afin d'anticiper l'avenir. Adopter les fondements de la prospective territoriale, c'est reconnaître l'incertitude face à l'avenir. Non seulement la démarche prospectiviste propose une vision territoriale d'ensemble, mais elle permet aux acteurs de se mobiliser en contexte de gouvernance souvent difficile (Durance, 2007).

2.2.3 L'approche systémique en aménagement et urbanisme

L'aménagement et l'urbanisme a connu un changement de paradigme à la fin des années 1960 avec l'arrivée de l'approche systémique. Cette approche interprète la ville comme un système cybernétique. L'organisation spatiale d'un territoire repose sur la connaissance et l'interprétation des réalités sociales, démographiques et économiques du milieu. Le système est une façon d'observer les formes urbaines qui se dessinent sur le territoire (McLaughlin, 1972).

L'approche systémique favorise « une vision mécaniste et déterministe de l'aménagement urbain, l'idée d'une machinerie dont le régulateur [...] n'aurait qu'à connaître les lois physiques d'évolution pour en maîtriser le devenir » (Vilmin, 1999). Or, les réalités du terrain sont plus compliquées qu'une simple formule mathématique. Cette approche de la planification en aménagement et urbanisme s'est heurtée à la pluralité de l'espace géographique et des usages qui l'occupent. La volonté de relier l'aménagement et l'urbanisme à une science exacte a causé l'échec de l'approche systémique. Ce résultat nous ramène au principal souci des intervenants : rester souples dans leur pratique (McLaughlin, 1972).

2.3 DE LA PLANIFICATION À LA PROSPECTIVE TERRITORIALE

2.3.1 La prise de responsabilité territoriale

C'est en contexte de décentralisation des pouvoirs que les gouvernements sont partis à la recherche d'outils de réflexion en matière d'aménagement et d'urbanisme. Au Québec, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en 1979 et, de surcroît, la création des municipalités régionales de comté, les régions ont pris du poids sur la prise de décisions concernant l'avenir de leur territoire (Vachon, 2009). Les stratégies de développement sont, dès lors, élaborées à l'échelle supralocale. Le nouveau découpage administratif offre une plus grande latitude aux organisations régionales. C'est dans cette optique que les intervenants en aménagement et urbanisme ont adopté des notions de prospective territoriale afin de veiller à la planification de leur territoire (Delamarre, 2002). Dans son livre *La*

prospective territoriale, Aliette Delamarre traite de la contribution de l'approche prospectiviste en aménagement et urbanisme du côté de la France :

« La prospective territoriale contribue ici, d'une part à assoir de nouvelles responsabilités et une légitimité, d'autre part à bâtir une stratégie territoriale en s'appuyant sur une réflexion à long terme. Elle a ainsi constitué un instrument de qualification et de développement des compétences requises pour l'action. » (Delamarre, 2002 : 17).

C'est donc dire que l'utilisation de la prospective territoriale dans la pratique aménagiste a permis aux régions de prendre en main leur propre développement. En proposant une réflexion vers l'avenir, la prospective territoriale facilite la prise de décisions des intervenants en aménagement et urbanisme en matière d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux et culturels qui affectent leur territoire d'intervention.

La prospective territoriale est une démarche qui s'organise en plusieurs étapes. Elle débute par un séminaire, une table ronde ou toute autre réunion où les acteurs concernés sont rassemblés. Puis, la démarche est pilotée par un comité responsable de présider et d'animer les discussions (Delamarre, 2002). On peut donc observer deux groupes dans le processus de planification, soit les organisateurs et les participants. D'un côté, les organisateurs sont ceux qui pilotent la démarche et de l'autre, les participants sont ceux qui alimentent la réflexion et participent aux discussions. La présence de ces deux groupes est fondamentale au bon déroulement de la démarche.

En prospective territoriale, beaucoup de temps de réflexion est accordé en amont. Cette étape cruciale de la démarche prospectiviste permet d'identifier la

source des problèmes à mettre en exercice (Guay, P.-Y., 2001). Notamment, la démarche prospectiviste est utilisée pour analyser les caractéristiques du milieu et mettre en œuvre des démarches innovantes. Elle appelle à de nouvelles compétences en matière de géographie appliquée (Fourny et Denizot, 2007). Alette Delamarre (2002) nous rappelle que, pour en faire bon usage, « chacun doit savoir à quoi il s'engage, pourquoi, et qui est responsable de quoi ».

2.3.2 Les modalités d'organisation : les experts et les citoyens

La participation citoyenne est un élément clé en aménagement et urbanisme. Elle repose sur de nombreux processus décisionnels. Toutefois, cette pratique n'est pas toujours gage de succès. Dans certains cas, les consultations citoyennes sont vides : peu de participants s'y prêtent (Simard, 2003). Les insuccès de la participation citoyenne peuvent s'expliquer de maintes façons. Prenons en exemple la précarité des mécanismes de consultation. Ceux-ci se révèlent particulièrement vulnérables au changement de régime, qui s'est d'abord observé en 1994 lors de la dissolution du Bureau de consultation de Montréal. Par ailleurs, certains auteurs (Mercier et *al.*, 1999) iront même jusqu'à constater une absence de consensus social, bien que les principes fondateurs de la consultation vont à l'encontre de cette observation. Pour les élus et autres acteurs locaux, il arrive que la participation soit « vue comme une contrainte à la réalisation des programmes et projets » (Simard, 2003).

Malgré ces quelques lacunes, la participation citoyenne est un processus fondamental en prospective territoriale. De nombreuses collectivités ont entrepris des démarches de consultation citoyenne afin de réfléchir stratégiquement à l'avenir de leur territoire (Gilli, 2018). La prospective territoriale cherche à atteindre une vision globale de la collectivité en exercice. C'est notamment grâce à une démarche de participation citoyenne que les planificateurs territoriaux réussissent à accomplir cet objectif (Proulx, 2016). Toutefois, les difficultés derrière la participation citoyenne témoignent de la nécessité d'améliorer cette pratique en aménagement et urbanisme. Par exemple, cet exercice est susceptible de créer un clivage entre les planificateurs, c'est-à-dire ceux qui organisent les consultations, et les citoyens, soit ceux qui y participent. De par son caractère fortement politique, la démocratie participative met en exergue une confrontation entre le savoir des intervenants et celui des citoyens (Berthold et *al.*, 2018). Bien que pertinente en aménagement et urbanisme, la consultation publique a ses limites. En effet, elle « est souvent perçue comme un mécanisme d'information plutôt que de participation » (Berthold et *al.*, 2018). Par ailleurs, les aménagistes et urbanistes peuvent davantage mettre à profit leur expérience territoriale en matière de planification et de prospective, en particulier en contexte de crise.

CHAPITRE 3

MÉTHODOLOGIE

Notre recherche fait appel aux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme afin de circonscrire les recompositions territoriales occasionnées par la pandémie de COVID-19 au Québec. Les statistiques démographiques étant trop fragmentaires pour décrire précisément les changements en cours sur le territoire québécois, il a été convenu de recueillir l'opinion des aménagistes régionaux du Québec pour appuyer notre démarche. Ainsi, cette recherche nous permettra de mesurer concrètement les conséquences actuelles et prévisibles de la pandémie de COVID-19 à partir du regard des professionnels en aménagement et urbanisme.

3.1 APPROCHE UTILISÉE : MÉTHODOLOGIE MIXTE

Notre projet de recherche s'articule autour d'une méthodologie essentiellement quantitative. Néanmoins, le questionnaire laissant place à des commentaires spécifiques des répondants, commentaires qui peuvent faire l'objet de citations, la dimension qualitative n'est pas totalement exclue. La combinaison de ces deux méthodes nous semble avantageuse. Longtemps présentées comme opposées, ces deux méthodes sont fréquemment complémentaires, d'où la pertinence de les combiner dans le cadre d'une recherche universitaire (Aubin-Auger, 2008). Dans les prochains paragraphes, nous présenterons les grandes lignes des approches

qualitative et quantitative en sciences humaines et nous justifierons le choix de notre démarche méthodologique.

3.1.1 Approche qualitative

L'approche qualitative consiste à saisir des données qui permettent une démarche interprétative. Elle ne cherche ni à quantifier ni à mesurer, mais à analyser des phénomènes sociaux en sollicitant l'opinion et l'expérience des parties prenantes (Aubin-Auger, 2008). Le chercheur de l'approche qualitative tente de « saisir la réalité telle que la vivent les sujets avec lesquels il est en contact » (Poisson, 1983). Cette méthode nous permettra de répondre à notre objectif de recherche, qui est de mieux saisir les conséquences territoriales de la COVID-19 en matière d'aménagement et d'urbanisme. Notre recherche nous permettra de recueillir des données qualitatives issues de l'opinion des professionnels en aménagement et urbanisme. L'approche qualitative est donc fondamentale pour répondre à notre question de recherche.

3.1.2 Approche quantitative

L'approche quantitative est utilisée pour étudier des phénomènes mesurables. Son utilisation est justifiée lorsque la recherche s'appuie sur un cadre théorique déjà bien connu dans la littérature (Giordano et Jolibert, 2016). En ce qui a trait à la présente recherche, notre cadre théorique lié à la planification et à la prospective territoriale

nous permettra de camper l'utilisation de l'approche quantitative. Cette dernière diverge de l'approche qualitative par le fait qu'elle repose sur des liens de corrélation. Dans notre cas, nous tenterons de comprendre le lien entre la pandémie de COVID-19, les recompositions territoriales qui se manifestent actuellement au Québec et l'ajustement des pratiques en aménagement et urbanisme qui en résulte. L'approche quantitative se tourne vers des outils d'analyse mathématiques et statistiques pour traiter des données. En ce qui concerne notre démarche, nous utiliserons un procédé quantitatif pour traiter des données qualitatives, d'où notre méthodologie mixte.

3.2 DESCRIPTION DE LA DÉMARCHE

Ce projet de recherche vise à recueillir l'opinion des aménagistes régionaux du Québec par le biais d'un questionnaire, dont les réponses seront traitées de manière quantitative. Les différentes étapes de notre démarche méthodologique sont détaillées au fil des sections subséquentes.

3.2.1 Population

La population à l'étude se résume aux aménagistes régionaux du Québec travaillant à l'emploi d'une MRC. Au Québec, on compte 104 MRC ou territoires d'équivalence. Ici, nous aimerions préciser que les 17 régions administratives du Québec regroupent 87 MRC et 14 municipalités et agglomérations exerçant des

compétences de MRC². Le palier supralocal du Québec comprend aussi les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec ainsi que l'Administration régionale Kativik et le Gouvernement régional de l'Eeyou-Istchee-Baie-James, qui exercent certaines compétences de MRC. Le tableau 7 fait le portrait du palier supralocal au Québec.

Tableau 7. Portrait du palier supralocal du Québec

| Territoire à compétences de MRC | Nombre |
|--|---------------|
| Municipalités régionales de comté | 87 |
| Villes | 9 |
| Agglomérations | 5 |
| Communautés métropolitaines | 2 |
| Administration régionale | 1 |
| Total | 104 |

Source : MAMOT, 2018.

3.2.2 Échantillon

Notre échantillon se résume à un aménagiste par MRC. L'une des MRC devra toutefois être exclue du processus d'échantillonnage, car l'étudiante responsable de la recherche y travaille à titre d'aménagiste. Bien que le thème de la recherche ne soit pas associé à ses activités professionnelles, il a été convenu d'exclure la MRC

² À des fins d'allègement du texte, nous désignerons les 87 MRC et les 14 municipalités exerçant des compétences de MRC par le terme « MRC ».

pour laquelle l'étudiante-chercheuse est à l'emploi afin d'éviter tout problème éthique ou lié à l'anonymat. On parle donc d'une population de 100 répondants potentiels.

L'étendue de notre échantillon se justifie par la nécessité d'élargir nos résultats à l'ensemble du territoire québécois, par souci de dégager une vision globale des conséquences territoriales de la COVID-19 sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme. Par ailleurs, ce choix nous permettra de comparer les impacts de la pandémie d'un type de territoire à l'autre, soit les milieux ruraux et urbains. La taille de notre unité d'observation nous permettra donc de comparer les réponses des participants entre eux, en fonction de leur position géographique et des réalités territoriales de leur milieu constitutif.

3.2.3 Critères d'inclusion et d'exclusion

Les critères d'inclusion se résument aux principaux aménagistes régionaux à l'emploi d'une MRC. Bien que les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal exercent certaines compétences de MRC, elles ont été exclues du processus d'échantillonnage, car elles présentent des enjeux bien à elles en raison de leur échelle de planification. Quant à l'Administration régionale Kativik, cette dernière se caractérise par l'immensité de son territoire, réparti majoritairement au-delà du 55^e parallèle. Les réalités de ce territoire sont complètement différentes de celles des autres MRC du Québec. Ainsi, le contenu du questionnaire s'applique difficilement à ce territoire, raison pour laquelle il a été convenu de l'exclure du processus d'échantillonnage.

Les réalités territoriales des communautés métropolitaines sont d'ailleurs diamétralement opposées à celles de l'Administration régionale Kativik. L'inclusion de ces territoires à notre projet de recherche aurait comme effet de polariser les résultats observés entre les milieux ruraux et urbains, ce qui pourrait biaiser la recherche.

3.2.4 Recrutement

Les coordonnées des participants potentiels ont été recueillies depuis les sites web des MRC sélectionnées pour le processus d'échantillonnage. Une liste contenant les coordonnées des participants potentiels et le nom de leur MRC d'appartenance, suivi de leur codification établie par le MAM³, a été préparée. Cette liste demeurera confidentielle. Seuls l'étudiante-chercheuse et son directeur de recherche y auront accès. Pour des raisons liées à l'éthique et à la confidentialité des participants, celle-ci a été détruite six mois après le début de l'enquête.

Un courriel a été transmis aux participants potentiels afin de les inviter à prendre part à la recherche. Ce courriel contenait une courte description de la recherche et un lien *LimeSurvey* menant au questionnaire. Pour accéder aux questions, le répondant devait d'abord donner son consentement en remplissant le

³ Le MAM rend disponible un répertoire des municipalités qui contient de l'information sur chaque organisation municipale au Québec. Dans ce répertoire, chaque organisation est numérotée selon un code géographique. Les municipalités possèdent un code composé de cinq caractères, dont les trois premiers correspondent à leur MRC d'appartenance.

formulaire d'information et de consentement électronique élaboré à l'aide du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Chiouitimi.

3.3 COLLECTE DES DONNÉES

Les candidats sélectionnés ont reçu, par courriel, un questionnaire dans lequel 22 questions « à choix multiples » ont été proposées. Les questions étaient regroupées en quatre catégories : informations générales sur les répondants, questions générales, questions spécifiques portant sur les effets sectoriels et temporels de la COVID-19 et d'autres questions spécifiques portant sur les enjeux et défis en aménagement et urbanisme. Les répondants qui désiraient apporter des précisions ou adresser des commentaires supplémentaires pouvaient le faire dans un espace prévu à cette fin à la suite de chacune des catégories de questions du questionnaire.

Le questionnaire a été expédié à l'ensemble des participants potentiels le 6 décembre 2022. Une relance a été effectuée le 17 janvier 2023. Les participants potentiels avaient jusqu'au 10 février 2023 pour répondre au questionnaire, soit une période totale de 67 jours. 36 questionnaires avaient été compilés au moment de la relance du 17 janvier. Ce sont 10 questionnaires supplémentaires qui se sont ajoutés suite à la relance. Cela se traduit donc par un taux de participation de 46 %. Cela nous semble acceptable, mais commande un peu de prudence dans la généralisation des résultats.

Le questionnaire a été conçu depuis le logiciel *LimeSurvey*. Considérant que le serveur de ce logiciel est hébergé à l'UQAC et qu'il est soumis aux règles de protection des informations personnelles canadiennes, il s'agissait de la méthode la plus sécuritaire afin de procéder à la collecte des données. Nous souhaitons préciser que les répondants n'ont pas eu à s'identifier personnellement dans le questionnaire. Ceux-ci n'avaient qu'à fournir le code géographique de la MRC où ils occupaient la fonction d'aménagiste au moment de répondre au questionnaire. Cette codification a permis d'établir une catégorisation des réponses selon les types de territoires. En outre, il faut comprendre que les avis des répondants ne représentaient pas la position de leur institution de rattachement, mais une opinion personnelle.

3.4 TRAITEMENT DES DONNÉES

Les résultats de la collecte de données, soit les réponses aux questions à choix multiples, ont fait l'objet de traitements statistiques par l'intermédiaire du logiciel *Excel*. Les données ont été divisées en deux catégories, permettant la comparaison des résultats en fonction des caractéristiques géographiques et spatiales des MRC d'appartenance des répondants.

La première catégorie comprend les MRC urbaines et périurbaines, soit les 14 villes à compétences de MRC ainsi que l'ensemble des MRC situées à l'intérieur d'une communauté métropolitaine ou ayant une frontière commune avec une communauté métropolitaine. La deuxième catégorie inclut l'ensemble des MRC résiduelles : elle représente les MRC rurales. Il est à noter que cinq exceptions ont

été prises en compte dans la catégorisation des MRC. En effet, la MRC de Bécancour a été ajoutée à la catégorie des MRC urbaines et périurbaines, car elle est située sur la rive sud de la ville de Trois-Rivières. En raison de leur vaste territoire et leurs particularités rurales, la MRC de Charlevoix et la Ville de La Tuque ont été ajoutées à la catégorie des MRC rurales. La MRC de Drummond s'est classée parmi les MRC urbaines et périurbaines, car bien qu'elle se situe à l'extérieur d'une communauté métropolitaine, elle a dépassé le seuil des 100 000 habitants. Finalement, la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a été ajoutée à la catégorie des MRC rurales en raison de ses réalités géographiques. La catégorie des MRC urbaines et périurbaines regroupe 42 MRC tandis que celle des MRC rurales en compte 59. La figure 4 illustre le résultat de la catégorisation des MRC à l'échelle du Québec. Une liste complète des MRC, en fonction de leur catégorie démographique, est présentée à l'annexe I.

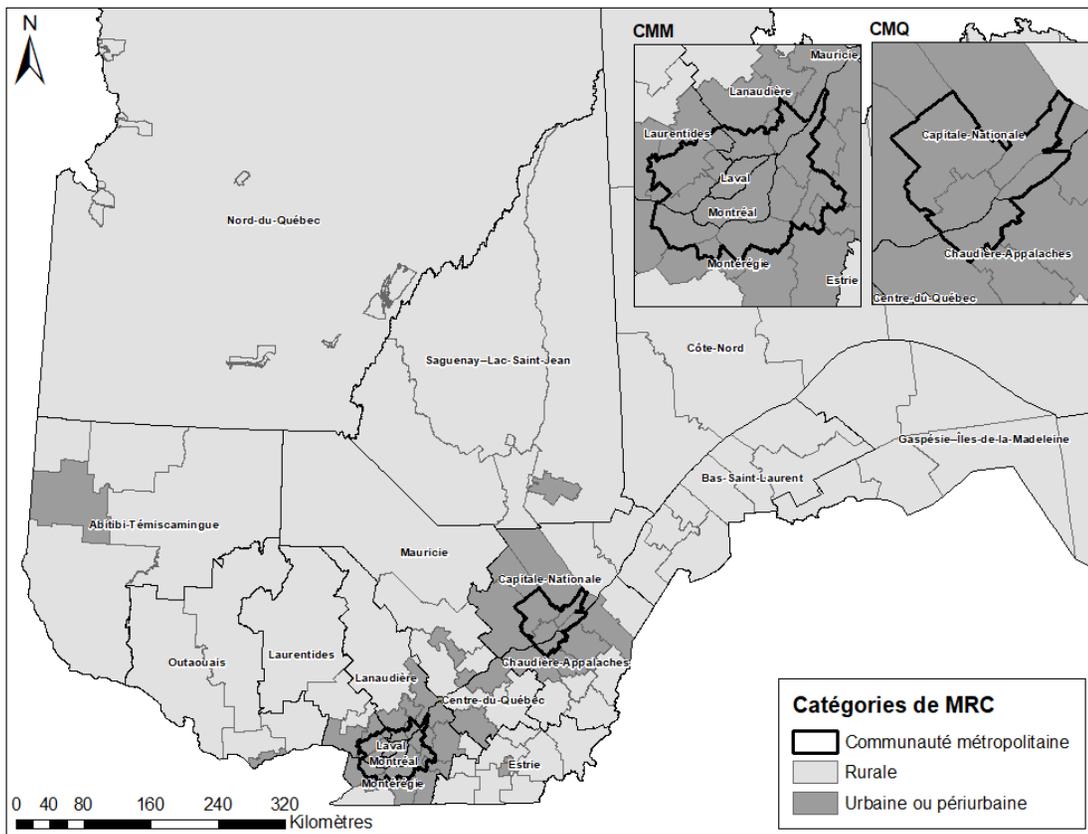


Figure 4. MRC ou territoires d'équivalence par catégorie de classement

(Source : MRNF, 2023).

3.5 PROFIL DES RÉPONDANTS

Quatre questions d'ordre général ont été adressées aux répondants en début de questionnaire. Ces questions avaient pour objectif de dégager certaines informations concernant le profil professionnel des répondants. La partie A du questionnaire correspondant au formulaire d'information et de consentement, ces questions appartenaient à la partie B s'intitulant « Informations générales sur les

participants ». Les données liées à ces questions sont détaillées aux tableaux 8 à 10 insérés ci-dessous.

À la question B1, nous demandions aux participants de « fournir le code géographique à trois chiffres de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) selon la codification établie par le ministère des Affaires municipales ». Cela nous a permis de classer les MRC participantes dans une catégorie territoriale afin de faciliter l'analyse des résultats. Les résultats de la classification des MRC sont exprimés à l'annexe I.

Puis, les participants devaient répondre à la question B2 : « Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi de cette MRC (ou de l'entité administrative équivalente) ? ». La grande majorité des répondants, soit 80 %, sont à l'emploi de leur MRC depuis plus de 5 ans (voir tableau 8). Cela peut s'expliquer par le fait que le questionnaire a été envoyé directement au premier aménagiste de chaque MRC ou territoire d'équivalence. Dans la plupart des cas, le premier aménagiste occupe le poste de « directeur » ou « coordonnateur » de l'aménagement. Dans la majorité des cas, les postes de direction sont assurés par des professionnels d'expérience. La mention « entité administrative équivalente » était ajoutée à chaque question après l'abréviation désignant les MRC. Cet ajout était utilisé afin de permettre à l'ensemble des participants de se sentir concerné par l'étude. À des fins d'allègement de texte, cette mention a été retirée des questions libellées dans les pages subséquentes.

Tableau 8. Temps à l'emploi des répondants dans leur MRC (ou territoire d'équivalence)

| Temps | Urbaine | Rurale | Total |
|---------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Moins d'un an | 0 (0 %) | 1 (4 %) | 1 (2 %) |
| De 1 à 5 ans | 16 (33 %) | 2 (7 %) | 8 (17 %) |
| Plus de 5 ans | 12 (67 %) | 25 (89 %) | 37 (80 %) |
| Total | 18 (100 %) | 28 (100 %) | 46 (100 %) |

Quant à l'expérience des répondants dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme, le même constat s'observe. À la question B3 « De manière générale, combien d'années d'expérience cumulez-vous dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme ? », peu de répondants (9 %) ont indiqué posséder moins de 5 ans d'expérience, tandis que la majorité (54 %) aurait plus de 15 ans d'expérience. On peut prétendre que la catégorie rurale est mieux représentée avec 61 % des répondants, alors que 39 % appartiennent à la catégorie urbaine (voir tableau 9).

Tableau 9. Années d'expérience dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme des répondants

| Temps | Urbaine | Rurale | Total |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| Moins de 5 ans | 1 (6%) | 3 (11%) | 4 (9%) |
| De 6 à 15 ans | 10 (56%) | 7 (25%) | 17 (37%) |
| 16 ans et plus | 7 (39%) | 18 (64%) | 25 (54%) |
| Total | 18 (100%) | 28 (100%) | 46 (100%) |

Finalement, avec la question B3 « dans quel groupe d'âge vous situez-vous ? », on peut constater que la majorité des répondants se situe dans le groupe des 36 à 55 ans. La faible représentation du groupe des 56 ans et plus (15 %) peut s'expliquer par le départ à la retraite de certains professionnels de cette catégorie d'âge (voir tableau 10).

Tableau 10. Âge des répondants

| Temps | Urbaine | Rurale | Total |
|----------------|------------------|------------------|------------------|
| 18 à 35 ans | 6 (33%) | 5 (18%) | 11 (24%) |
| 36 à 55 ans | 10 (56%) | 18 (64%) | 28 (61%) |
| 56 ans et plus | 2 (11%) | 5 (18%) | 7 (15%) |
| Total | 18 (100%) | 28 (100%) | 46 (100%) |

Il est important de préciser que la catégorie urbaine réfère davantage aux MRC sub-urbaines et péri-urbaines. En effet, une seule des cinq villes québécoises les plus peuplées a pris part à l'étude, à travers les réponses d'un participant y travaillant.

CHAPITRE 4

RÉSULTATS

Au cours du présent chapitre, nous analyserons chaque question adressée aux participants depuis le questionnaire. Des tableaux détailleront les résultats obtenus selon la catégorie d'appartenance des répondants, soit les catégories urbaine et rurale. Seule une description des résultats sera présentée dans le présent chapitre. Une analyse plus approfondie suivra dans le chapitre suivant. La version intégrale du questionnaire a été incérée à l'annexe II.

4.1 QUESTIONS GÉNÉRALES

La partie C du questionnaire, intitulée « Questions générales », nous a permis de mesurer l'impact de la pandémie de COVID-19 en matière d'aménagement et d'urbanisme selon les avis des aménagistes régionaux. Il s'agissait d'évaluer les transformations et les recompositions territoriales causées par la pandémie. Les participants devaient répondre en fonction de la situation sur leur territoire d'intervention, et non à l'échelle de la province. Les données liées à ces questions sont présentées aux tableaux 11 à 15.

La question C1 était libellée ainsi « Comment évaluez-vous l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le champ de l'aménagement du territoire dans votre MRC ? ». On peut constater que la

majorité des répondants estime que les effets de la pandémie de COVID-19 atteignent une ampleur significative, soit 58,7 % au total (voir tableau 11). En regardant les sous-catégories de répondants, on remarque que cette proportion est plus importante pour les répondants de la catégorie urbaine (72,2 %) que la catégorie rurale (50,0 %). Néanmoins, tous les répondants, sans exception, sont d'accord pour dire que la COVID-19 a entraîné des effets sur le plan de l'aménagement du territoire, que leur ampleur soit minime, significative ou très importante.

Tableau 11. Ampleur des effets de la pandémie de COVID-19 en aménagement

| Ampleur des effets | Urbaine | Rurale | Total |
|---------------------------|----------------|---------------|--------------|
| Aucun effet | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Effets minimales | 27,8 % | 42,9 % | 37,0 % |
| Effets significatifs | 72,2 % | 50,0 % | 58,7 % |
| Effets très importants | 0,0 % | 7,1 % | 4,3 % |

Deuxièmement, la question C2 était adressée aux participants : « Au moment de répondre à ce questionnaire, comment qualifiez-vous les effets de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le champ de l'aménagement du territoire dans votre MRC ? ». À la lumière des réponses compilées dans le tableau 12, on constate que la majorité des répondants estime que la pandémie a entraîné des effets autant positifs que négatifs en matière d'aménagement du territoire, c'est-à-dire 45,7 %. De plus, 19,6 % des personnes sondées évaluent que

les effets de la pandémie sont globalement positifs. Une proportion similaire de 21,7 % est d'avis contraire, estimant que les effets de la pandémie sont globalement négatifs. Une différence notable est observée chez les répondants jugeant les effets de la pandémie globalement positifs, alors que cette proportion se chiffre à 25,0 % chez la catégorie rurale et seulement à 11,1 % chez la catégorie urbaine. Quant aux répondants jugeant les effets de la pandémie globalement négatifs, la proportion est plus élevée du côté de la catégorie urbaine avec 27,8 % et 17,9 % du côté de la catégorie rurale. Il semble que les répondants de la catégorie rurale dressent un bilan plus positif des effets de la pandémie que les répondants de la catégorie urbaine.

Tableau 12. Nature des effets de la pandémie de COVID-19 dans le territoire d'appartenance des répondants

| Nature des effets | Urbaine | Rurale | Total |
|-------------------------------------|----------------|---------------|--------------|
| Aucun effet | 11,1 % | 14,3 % | 13,0 % |
| Effets globalement positifs | 11,1 % | 25,0 % | 19,6 % |
| Effets globalement négatifs | 27,8 % | 17,9 % | 21,7 % |
| Effets autant positifs que négatifs | 50,0 % | 42,9 % | 45,7 % |

À la question C3 « Au moment de répondre à ce questionnaire, de quelle durée estimez-vous les effets de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le champ de l'aménagement du territoire dans votre MRC ? », les réponses sont plutôt partagées. En effet, 23,9 % des répondants estiment que les effets seront observables à court terme, 34,8 % à moyen terme et 32,6 % à long

terme. Une proportion similaire (38,9 %) de répondants de la catégorie urbaine soutient que les effets de la COVID-19 seront observables sur une moyenne et longue période, alors que respectivement 32,1 % et 28,6 % des répondants de la catégorie rurale ont répondu affirmativement à l'énoncé (voir tableau 13). C'est donc dire qu'il y a plus de répondants de la catégorie urbaine qui estiment que les effets de la pandémie de COVID-19 seront observables sur une moyenne ou longue période de temps.

Tableau 13. Durée estimée des effets de la pandémie de COVID-19 en matière d'aménagement du territoire

| Durée des effets | Urbaine | Rurale | Total |
|--|----------------|---------------|--------------|
| Effets déjà terminés | 5,6 % | 10,7 % | 8,7 % |
| Effets à court terme (de 1 à 2 ans) | 16,7 % | 28,6 % | 23,9 % |
| Effets à moyen terme (de 3 à 5 ans) | 38,9 % | 32,1 % | 34,8 % |
| Effets à long terme (de 6 ans et plus) | 38,9 % | 28,6 % | 32,6 % |

Puis, les participants devaient répondre à la question C4 : « Au moment de répondre à ce questionnaire et selon votre perspective, quels sont les types de territoires ayant subi des effets positifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC ? ». Selon les données du tableau 14, les types de territoires ayant subi des effets positifs de la pandémie seraient les banlieues et les quartiers résidentiels périurbains (28,3 %), les secteurs de villégiature (39,1 %) et milieux ruraux (43,5 %). La grande majorité des répondants de la catégorie urbaine a d'ailleurs fait ressortir ces mêmes types de

territoire. Chez les répondants de la catégorie rurale, le quart des répondants (25,0 %) a identifié qu'aucun territoire particulier n'avait subi d'effets positifs de la COVID-19. Un pourcentage idem a d'ailleurs été attribué aux noyaux villageois et centres-villes par le même groupe de répondants. À cette question, plusieurs répondants ont suggéré d'ajouter une catégorie dédiée aux secteurs récréatifs, tels que les parcs, espaces verts, sentiers et pistes cyclables. En effet, ces milieux auraient pu subir des effets positifs de la pandémie en raison de leur utilisation plus achalandée.

Tableau 14. Types de territoires ayant subi des effets positifs de la COVID-19 selon les répondants

| Types de territoires | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| Aucun territoire particulier | 5,6 % | 25,0 % | 17,4 % |
| Les noyaux villageois et les centres-villes | 16,7 % | 25,0 % | 21,7 % |
| Les quartiers anciens | 11,1 % | 3,6 % | 6,5 % |
| Les banlieues et quartiers résidentiels périurbains | 44,4 % | 17,9 % | 28,3 % |
| Les zones commerciales | 0,0 % | 3,6 % | 2,2 % |
| Les zones industrielles | 0,0 % | 7,1 % | 4,3 % |
| Les milieux ruraux | 44,4 % | 42,9 % | 43,5 % |
| Les secteurs de villégiature | 38,9 % | 39,3 % | 39,1 % |
| Les territoires non organisés (TNO) | 5,6 % | 17,9 % | 13,0 % |
| Tous les types de territoires | 11,1 % | 10,7 % | 10,9 % |

La question C5, basée sur les effets négatifs de la pandémie, était adressée aux participants : « Au moment de répondre à ce questionnaire et selon votre

perspective, quels sont les types de territoires ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC ? ». À cette question, les répondants pouvaient sélectionner plusieurs choix de réponses. Les zones commerciales (60,9 %) et les noyaux villageois et centres-villes (41,3 %) sont les deux types de territoires ayant été identifiés majoritairement par les deux groupes de répondants. Chez les répondants de la catégorie urbaine, les noyaux villageois et centres-villes récoltent 44,4 % tandis que les zones commerciales obtiennent 55,6 %. Dans la catégorie rurale, ce sont 39,3 % des répondants qui ont identifié les noyaux villageois et centres-villes et 64,3 % qui ont soulevé les zones commerciales comme territoires ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 (voir tableau 15).

Tableau 15. Types de territoires ayant subi des effets négatifs de la COVID-19 selon les répondants

| Types de territoires | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| Aucun territoire particulier | 16,7 % | 14,3 % | 15,2 % |
| Les noyaux villageois et les centres-villes | 44,4 % | 39,3 % | 41,3 % |
| Les quartiers anciens | 16,7 % | 3,6 % | 8,7 % |
| Les banlieues et quartiers résidentiels périurbains | 11,1 % | 10,7 % | 10,9 % |
| Les zones commerciales | 55,6 % | 64,3 % | 60,9 % |
| Les zones industrielles | 11,1 % | 17,9 % | 15,2 % |
| Les milieux ruraux | 5,6 % | 10,7 % | 8,7 % |
| Les secteurs de villégiature | 0,0 % | 10,7 % | 6,5 % |
| Les territoires non organisés (TNO) | 11,1 % | 14,3 % | 13,0 % |
| Tous les types de territoires | 5,6 % | 14,3 % | 10,9 % |

À la fin de cette section, un espace était laissé à la disposition des répondants qui souhaitaient s'exprimer davantage sur les effets de la pandémie. Cette option a laissé place à des commentaires pertinents. Par exemple, le répondant numéro 22 laissait entrevoir certaines répercussions de la pandémie qu'il résumait ainsi : « Augmentation de l'itinérance dans les centres-villes et diminution de la fréquentation par les employés, secteur commercial assez éprouvé, effet positif pour le développement de plus petites municipalités, mais difficulté d'absorption du flux migratoire pour certaines d'entre elles ». Dans cette optique, l'arrivée de nouveaux résidents peut être vue comme une conséquence positive, mais elle a souvent représenté un défi de taille pour les municipalités rurales. Quant à lui, le répondant numéro 21 énumérait certains effets positifs et négatifs exacerbés par la pandémie : « Augmentation de la qualité de l'air pendant la pandémie et augmentation de la fréquence des espaces récréatifs extérieurs. Déplacement de la population dans les banlieues et difficulté pour les commerces de façon générale ». À la lumière de ces deux interventions, on comprend que les flux migratoires ont posé leur lot de défis pour le milieu municipal.

4.2 QUESTIONS SPÉCIFIQUES

4.2.1 Effets sectoriels et temporalité

Avec les questions de la partie D, intitulée « Questions spécifiques (effets sectoriels et temporalité), nous avons tenté d'établir des corrélations entre les effets de la pandémie de COVID-19 et la période au cours de laquelle ces effets se sont

manifestés sur le territoire d'intervention des répondants. À cette fin, la période allant de mars 2020 à juin 2022 a été qualifiée de « cœur de la pandémie » pendant que la période suivante, soit de juillet 2022 jusqu'à la tenue du sondage en décembre 2022 ou janvier 2023, était identifiée par l'expression « depuis juillet 2022 ».

À la question D1 « Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC au cœur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022) ? », les réponses étaient plutôt variées. Les répondants ont observé que la COVID-19 aurait apporté des effets positifs sur les activités récréatives (69,6 %), l'habitation (47,9 %), le tourisme (43,5 %). La moitié (50 %) des répondants de la catégorie rurale ont également rapporté avoir constaté des effets positifs sur l'agriculture (voir tableau 16). Un répondant proposait l'ajout de la catégorie « protection des milieux naturels » à cette question, comme quoi la pandémie aurait induit une prise de conscience collective sur l'importance de la protection de ces milieux.

Tableau 16. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la COVID-19 au cœur de la pandémie

| Types d'usages ou secteurs d'activités | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| L'agriculture | 33,3 % | 50,0 % | 43,5 % |
| L'habitation | 55,6 % | 42,9 % | 47,8 % |
| Les activités commerciales | 5,6 % | 14,3 % | 10,9 % |
| Les activités industrielles | 5,6 % | 3,6 % | 4,3 % |
| Les transports | 27,8 % | 10,7 % | 17,4 % |

| | | | |
|---|--------|--------|--------|
| Le tourisme | 44,4 % | 42,9 % | 43,5 % |
| Les institutions (écoles, aréna, bibliothèques, etc.) | 0,0 % | 7,1 % | 4,3 % |
| Les activités récréatives | 83,3 % | 60,7 % | 69,6 % |
| Toutes ces réponses | 5,6 % | 0,0 % | 2,2 % |
| Aucune de ces réponses | 0,0 % | 10,7 % | 6,5 % |

Puis, la question D2 était adressée aux participants, mais en tenant compte des effets négatifs de la pandémie : « Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC au cœur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022) ? » Une majorité (78,3 %) des répondants ont souligné avoir observé des effets négatifs de la COVID-19 sur les activités industrielles et 54,3 % d'entre eux sur les institutions, soit les écoles, aréna, bibliothèques, etc. Près de la majorité (42,9 %) des répondants de la catégorie rurale ont également mentionné avoir constaté des effets négatifs sur les transports (voir tableau 17). Bien que l'offre en transport en commun soit moindre dans les milieux ruraux, la pandémie a ébranlé les services offerts partout dans la province. C'est donc dire que les milieux ruraux comme les milieux urbains ont souffert des conséquences de la pandémie en matière de transport, complexifiant les déplacements locaux et interrégionaux.

Tableau 17. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la COVID-19 au cœur de la pandémie

| Types d'usages ou secteurs d'activités | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| L'agriculture | 22,2 % | 7,1 % | 13,0 % |
| L'habitation | 22,2 % | 28,6 % | 26,1 % |
| Les activités commerciales | 16,7 % | 21,4 % | 19,6 % |
| Les activités industrielles | 77,8 % | 78,6 % | 78,3 % |
| Les transports | 33,3 % | 42,9 % | 39,1 % |
| Le tourisme | 38,9 % | 39,3 % | 39,1 % |
| Les institutions (écoles, aréna, bibliothèques, etc.) | 50,0 % | 57,1 % | 54,3 % |
| Les activités récréatives | 16,7 % | 17,9 % | 17,4 % |
| Toutes ces réponses | 11,1 % | 14,3 % | 13,0 % |
| Aucune de ces réponses | 5,6 % | 3,6 % | 4,3 % |

Lorsque nous avons adressé la question D3 aux participants : « Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC depuis juillet 2022 ? », les réponses étaient plus mitigées que celles obtenues aux questions précédentes. Les activités récréatives (54,3 %) et le tourisme (50 %) demeurent les réponses les plus populaires quant aux effets positifs de la pandémie. On observe toutefois une différence importante entre les catégories de répondants. Pour les répondants de la catégorie urbaine, le tourisme n'a été soulevé que dans 33,3 % des cas, alors que 60,7 % des répondants de la catégorie rurale ont identifié ce secteur d'activité dans leurs choix de réponses (voir tableau 18). À la lumière de ces résultats, on peut prétendre que les milieux ruraux ont profité

plus longtemps des effets positifs de la pandémie en matière de tourisme que les milieux urbains. Cette industrie aurait su tirer profit de la pandémie, notamment dans les milieux ruraux.

Tableau 18. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la COVID-19 depuis juillet 2022

| Types d'usages ou secteurs d'activités | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| L'agriculture | 16,7 % | 25,0 % | 21,7 % |
| L'habitation | 27,8 % | 28,6 % | 28,3 % |
| Les activités commerciales | 11,1 % | 7,1 % | 8,7 % |
| Les activités industrielles | 16,7 % | 28,6 % | 23,9 % |
| Les transports | 22,2 % | 3,6 % | 10,9 % |
| Le tourisme | 33,3 % | 60,7 % | 50,0 % |
| Les institutions (écoles, aréna, bibliothèques, etc.) | 5,6 % | 14,3 % | 10,9 % |
| Les activités récréatives | 55,6 % | 53,6 % | 54,3 % |
| Toutes ces réponses | 11,1 % | 0,0 % | 4,3 % |
| Aucune de ces réponses | 16,7 % | 17,9 % | 17,4 % |

La question D4, similaire à la précédente, mais utilisant une tournure négative, était adressée aux participants : « Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC depuis juillet 2022 ? ». Les activités industrielles ont ressurgi à 41,3 % et les transports à 34,8 %. Des différences sont observables selon les catégories de répondants. En effet, les activités industrielles ont été plus populaires chez les répondants de la catégorie

rurale (46,4 %) que de la catégorie urbaine (33,3 %). On observe le même constat du côté des transports, où 39,3 % des répondants de la catégorie rurale ont identifié cette activité, alors qu'elle n'a été soulevée que chez 27,8 % des répondants de la catégorie urbaine (voir tableau 19).

Tableau 19. Types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la COVID-19 depuis juillet 2022

| Types d'usages ou secteurs d'activités | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| L'agriculture | 22,2 % | 17,9 % | 19,6 % |
| L'habitation | 16,7 % | 32,1 % | 26,1 % |
| Les activités commerciales | 11,1 % | 21,4 % | 17,4 % |
| Les activités industrielles | 33,3 % | 46,4 % | 41,3 % |
| Les transports | 27,8 % | 39,3 % | 34,8 % |
| Le tourisme | 5,6 % | 10,7 % | 8,7 % |
| Les institutions (écoles, aréna, bibliothèques, etc.) | 22,2 % | 28,6 % | 26,1 % |
| Les activités récréatives | 0,0 % | 10,7 % | 6,5 % |
| Toutes ces réponses | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Aucune de ces réponses | 38,9 % | 21,4 % | 28,3 % |

Avec la question D5 « Selon vous, quels sont les phénomènes pouvant découler de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, observés sur le territoire de votre MRC au cœur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022) ? », on peut constater que les répercussions de la COVID-19 ont été nombreuses. Parmi celles-ci, 87,0 % des répondants prétendent avoir constaté la fermeture de commerces et de services sur leur territoire d'appartenance. Ce chiffre

grimpe à 92,9 % pour les répondants de la catégorie rurale et descend à 77,8 % pour ceux de la catégorie urbaine. L'utilisation accrue des parcs et espaces verts (76,1 %), particulièrement chez les répondants de la catégorie urbaine (88,9 %), a aussi été observée en grande majorité. Finalement, la rareté et le coût plus élevé des logements et résidences ont été observés dans 82,6 % des cas, soit chez 72,2 % des répondants de la catégorie urbaine et 89,3 % des répondants de la catégorie rurale (voir tableau 20).

Tableau 20. Phénomènes découlant de la COVID-19 observés au cœur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022)

| Phénomènes | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| Arrivée de nouveaux résidents | 72,2 % | 67,9 % | 69,6 % |
| Départs d'anciens résidents | 16,7 % | 14,3 % | 15,2 % |
| Déménagements à l'intérieur de la MRC (ou territoire d'équivalence) | 33,3 % | 28,6 % | 30,4 % |
| Diminution des déplacements en voiture | 44,4 % | 57,1 % | 52,2 % |
| Diminution des déplacements en transport en commun | 72,2 % | 35,7 % | 50,0 % |
| Déclin des noyaux villageois et des centres-villes | 22,2 % | 28,6 % | 26,1 % |
| Fermeture de commerces et services | 77,8 % | 92,9 % | 87,0 % |
| Rareté et coût plus élevé des logements et résidences | 72,2 % | 89,3 % | 82,6 % |
| Mouvement de rénovation des logements et résidences | 72,2 % | 64,3 % | 67,4 % |
| Utilisation accrue des parcs et espaces verts | 88,9 % | 67,9 % | 76,1 % |
| Augmentation de la villégiature en forêt | 27,8 % | 64,3 % | 50,0 % |
| Toutes ces réponses | 5,6 % | 0,0 % | 2,2 % |
| Aucune de ces réponses | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |

En ce qui concerne la question D6 « Selon vous, quels sont les phénomènes pouvant découler de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, observés sur le territoire de votre MRC depuis juillet 2022 ? », les réponses étaient moins probantes que celles obtenues à la question précédente. La rareté et le coût plus élevé des logements et résidences sont toujours d'actualité avec 71,7 % des répondants. Une différence importante est observée entre les catégories de répondants, alors que 85,7 % des répondants de la catégorie rurale ont soulevé cet enjeu, tandis que seuls 50,0 % des répondants de la catégorie urbaine l'ont fait. Par ailleurs, l'arrivée de nouveaux résidents a été constatée dans 47,8 % des cas, soit chez 53,6 % des répondants de la catégorie rurale et 38,9 % des répondants de la catégorie urbaine (voir tableau 21).

Tableau 21. Phénomènes découlant de la COVID-19 observés depuis juillet 2022

| Phénomènes | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| Arrivée de nouveaux résidents | 38,9 % | 53,6 % | 47,8 % |
| Départs d'anciens résidents | 5,6 % | 7,1 % | 6,5 % |
| Déménagements à l'intérieur de la MRC (ou territoire d'équivalence) | 16,7 % | 14,3 % | 15,2 % |
| Diminution des déplacements en voiture | 16,7 % | 14,3 % | 15,2 % |
| Diminution des déplacements en transport en commun | 27,8 % | 14,3 % | 19,6 % |
| Déclin des noyaux villageois et des centres-villes | 11,1 % | 10,7 % | 10,9 % |
| Fermeture de commerces et services | 33,3 % | 50,0 % | 43,5 % |

| | | | |
|---|--------|--------|--------|
| Rareté et coût plus élevé des logements et résidences | 50,0 % | 85,7 % | 71,7 % |
| Mouvement de rénovation des logements et résidences | 33,3 % | 35,7 % | 34,8 % |
| Utilisation accrue des parcs et espaces verts | 44,4 % | 46,4 % | 45,7 % |
| Augmentation de la villégiature en forêt | 16,7 % | 32,1 % | 26,1 % |
| Toutes ces réponses | 5,6 % | 0,0 % | 2,2 % |
| Aucune de ces réponses | 11,1 % | 7,1 % | 8,7 % |

4.2.2 Enjeux et défis en aménagement et urbanisme

La dernière section du questionnaire, soit la partie E, est intitulée « Questions spécifiques (enjeux et défis en aménagement et urbanisme) ». Au cours de celle-ci, nous avons questionné les répondants sur les moyens mis en œuvre par les MRC (ou entités administratives équivalentes) pour limiter les conséquences territoriales de la pandémie de COVID-19. La première question, numérotée E1, se libelle comme suit : « De manière générale, au-delà des impacts sanitaires, diriez-vous que la pandémie de COVID-19, et les mesures sanitaires associées, ont produit des effets territoriaux favorables pour votre MRC ? ». À cette question, les réponses étaient plutôt mitigées. En effet, 47,8 % des répondants ont affirmé être plutôt en désaccord avec cet énoncé, alors que 43,5 % d'entre eux ont prétendu être plutôt en accord. Plus précisément, c'est la moitié (50,0 %) des répondants de la catégorie rurale qui a répondu être plutôt en accord avec cet énoncé, versus 42,9 % des répondants de la catégorie urbaine (voir tableau 22). Peu de répondants ont répondu à cette question avec certitude, que ce soit en accord ou en désaccord avec l'énoncé.

Tableau 22. Répondants ayant perçu des effets territoriaux de la COVID-19 favorables à leur territoire d'intervention

| Degré d'accord avec l'énoncé | Urbaine | Rurale | Total |
|------------------------------|---------|--------|--------|
| Fortement en accord | 5,6 % | 0,0 % | 2,2 % |
| Plutôt en accord | 33,3 % | 50,0 % | 43,5 % |
| Plutôt en désaccord | 55,6 % | 42,9 % | 47,8 % |
| Fortement en accord | 5,6 % | 7,1 % | 6,5 % |

Puis, nous avons interrogé les participants avec la question E2 : « Votre MRC a-t-elle mis en place une démarche formelle (planification stratégique ou prospective territoriale) afin de prévoir ou projeter dans le temps les effets territoriaux de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires associées ? ». La plupart des répondants (58,7 %) ont indiqué n'avoir entamé aucune démarche particulière afin de prévoir les effets territoriaux de la COVID-19. Plus particulièrement, ce constat est observé chez 61,1 % des répondants de la catégorie urbaine et 57,1 % des répondants de la catégorie rurale. Ce ne sont que 4,3 % des répondants qui affirment que leur organisation a entrepris une démarche et 8,7 % d'entre eux qui prétendent qu'une démarche est en cours d'élaboration. On peut remarquer qu'un plus grand pourcentage de répondants de la catégorie rurale se range du côté de la démarche en cours d'élaboration, c'est-à-dire 10,7 % contre 5,6 % de répondants de la catégorie urbaine (voir tableau 23).

Tableau 23. MRC (ou territoire d'équivalence) ayant mis en place une démarche formelle afin de prévoir les effets territoriaux de la COVID-19

| Nature de la démarche | Urbaine | Rurale | Total |
|---------------------------------|----------------|---------------|--------------|
| Démarche mise en place | 5,6 % | 3,6 % | 4,3 % |
| Démarche en cours d'élaboration | 5,6 % | 10,7 % | 8,7 % |
| Réflexion entreprise | 27,8 % | 28,6 % | 28,3 % |
| Aucune démarche amorcée | 61,1 % | 57,1 % | 58,7 % |

À la question E3 « Votre MRC a-t-elle développé ou planifie-t-elle de mettre en place des stratégies ou mesures précises (impliquant ou non des changements administratifs ou règlementaires) pour répondre aux effets territoriaux de la COVID-19 et des mesures sanitaires associées ? », nous soustions aborder plus précisément la nature des stratégies et des mesures entreprises par les MRC participantes. Nous avons observé qu'une majorité des répondants (37,0 %) a souligné qu'aucune stratégie ni mesure n'ont été mises en place par leur organisation pour répondre aux effets territoriaux de la COVID-19. Chez les répondants de la catégorie urbaine, ce pourcentage grimpe à 44,4 %, tandis que seuls 32,1 % des répondants de la catégorie rurale ont sélectionné ce choix de réponses. Une proportion intéressante de répondants (28,3 %) affirme qu'une réflexion a été entreprise alors que 23,9 % d'entre eux prétendent que des stratégies ou des mesures ont été mises en place par leur organisation (voir tableau 24).

Tableau 24. MRC (ou territoire d'équivalence) ayant développé des stratégies ou mesures précises en réponse aux effets territoriaux de la COVID-19

| Nature des mesures entreprises | Urbaine | Rurale | Total |
|--|----------------|---------------|--------------|
| Stratégies ou mesures mises en place | 27,8 % | 21,4 % | 23,9 % |
| Stratégies ou mesures en cours d'élaboration | 11,1 % | 10,7 % | 10,9 % |
| Réflexion entreprise | 16,7 % | 35,7 % | 28,3 % |
| Aucune stratégie ni mesure mises en place | 44,4 % | 32,1 % | 37,0 % |

Puis, la question E4 était adressée aux participants : « Parmi les enjeux suivants, lesquels vous préoccupent le plus sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme ? ». Deux choix de réponses sont ressortis particulièrement forts de cet exercice, soit la rareté et le coût plus élevé des logements et résidences (97,8 %) et la fermeture des commerces et services (82,6 %). On observe toutefois une importante différence entre les deux catégories de répondants sur cet enjeu, soit 66,7 % des répondants de la catégorie urbaine et 92,9 % de répondants de la catégorie rurale. Les répondants cette dernière catégorie ont d'ailleurs identifié l'enjeu lié à la rareté et au coût plus élevé des logements et résidences à l'unanimité, tandis que 94,4 % des répondants de la catégorie urbaine l'ont signalé. Un autre enjeu a suscité un clivage notable chez les répondants, soit la question de l'utilisation des transports en commun. 44,4 % des répondants de la catégorie urbaine se sont dits préoccupés par la diminution des déplacements en transport en commun, alors que seuls 7,1 % des répondants de la catégorie rurale ont soulevé cet enjeu (voir tableau 25). Le répondant numéro 8 avait un enjeu important à

mentionner en matière de main-d'œuvre : « difficultés d'accueil et d'intégration de la main-d'œuvre d'origine étrangère dans un contexte d'isolement et de confinement ». La pandémie a complexifié l'accueil des personnes immigrantes. L'isolement occasionné par les mesures sanitaires fragilisait le tissu social de la main-d'œuvre étrangère, indispensable à la survie de certains commerces et industries.

Tableau 25. Enjeux liés à la COVID-19 les plus préoccupants sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme selon les répondants

| Enjeux observés | Urbaine | Rurale | Total |
|---|----------------|---------------|--------------|
| Arrivée de nouveaux résidents | 33,3 % | 35,7 % | 34,8 % |
| Départs d'anciens résidents | 0,0 % | 17,9 % | 10,9 % |
| Déménagements à l'intérieur de la MRC (ou territoire d'équivalence) | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Diminution des déplacements en voiture | 5,6 % | 0,0 % | 2,2 % |
| Diminution des déplacements en transport en commun | 44,4 % | 7,1 % | 21,7 % |
| Déclin des noyaux villageois et des centres-villes | 27,8 % | 53,6 % | 43,5 % |
| Fermeture de commerces et services | 66,7 % | 92,9 % | 82,6 % |
| Rareté et coût plus élevé des logements et résidences | 94,4 % | 100,0 % | 97,8 % |
| Mouvement de rénovation des logements et résidences | 11,1 % | 10,7 % | 10,9 % |
| Utilisation accrue des parcs et espaces verts | 27,8 % | 14,3 % | 19,6 % |
| Augmentation de la villégiature en forêt | 16,7 % | 28,6 % | 23,9 % |
| Toutes ces réponses | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |
| Aucune de ces réponses | 0,0 % | 0,0 % | 0,0 % |

Avec la question E5 « De manière générale, diriez-vous que la pandémie de COVID-19, et les mesures sanitaires associées, constituent le phénomène de

société le plus important en termes d'aménagement et d'urbanisme auquel vous avez fait face pendant votre carrière ? », les répondants ont répondu être plutôt en accord avec cet énoncé à 43,5 %, alors que 39,1 % ont répondu y être plutôt en désaccord. La moitié des répondants (50,0 %) de la catégorie rurale ont penché vers l'affirmation positive, tandis que la moitié (50,0 %) des répondants de la catégorie urbaine se sont dit plutôt en désaccord avec l'énoncé. Très peu de répondants (4,3 %) ne se sont dit fortement en désaccord avec celui-ci, dont aucun de la catégorie rurale (voir tableau 26).

Tableau 26. Perception de la pandémie de COVID-19 comme le phénomène de société le plus important en termes d'aménagement et d'urbanisme dans la carrière des répondants

| Degré d'accord avec l'énoncé | Urbaine | Rurale | Total |
|------------------------------|---------|--------|--------|
| Fortement en accord | 5,6 % | 17,9 % | 13,0 % |
| Plutôt en accord | 33,3 % | 50,0 % | 43,5 % |
| Plutôt en désaccord | 50,0 % | 32,1 % | 39,1 % |
| Fortement en désaccord | 11,1 % | 0,0 % | 4,3 % |

Le questionnaire se terminait avec la question E7 : « De manière générale, diriez-vous que la pandémie de COVID-19, et les mesures sanitaires associées, sont comparables à une catastrophe naturelle ou à une crise sociale en termes d'effets territoriaux ? ». La moitié des répondants (50 %), dont 72,2 % des répondants de la catégorie urbaine et 35,7 % des répondants de la catégorie rurale, ont prétendu que la pandémie de COVID-19 est comparable à une catastrophe naturelle ou à une crise sociale en termes d'effets territoriaux. Une certaine proportion (19,6 %) des répondants ont souligné être fortement en accord avec cet énoncé, alors que 26,1 %

ont plutôt indiqué être plutôt en désaccord avec celui-ci. Finalement, un faible pourcentage (4,3 %) d'entre eux ont affirmé être fortement en désaccord avec la comparaison suggérée (voir tableau 27). Ici, il est possible de dresser un lien entre les répondants ayant répondu défavorablement à cette question et les MRC ayant été touchées par une catastrophe naturelle. Par exemple, un professionnel en aménagement et urbanisme ayant été appelé à gérer une inondation ou un feu de forêt serait moins enclin à comparer la pandémie de COVID-19 à une catastrophe naturelle. Comme les inondations et les feux de forêt prennent des formes géographiques sur le territoire, il est plus facile de les identifier comme des catastrophes naturelles. À l'inverse, bien que la pandémie ait laissé des traces tangibles sur le territoire, celles-ci ne sont pas visibles. Elles prennent plutôt la forme de conséquences indirectes sur les manières d'occuper le territoire.

Tableau 27. Comparaison de la pandémie de COVID-19 à une catastrophe naturelle ou à une crise sociale en termes d'effets territoriaux

| Degré d'accord avec l'énoncé | Urbaine | Rurale | Total |
|-------------------------------------|----------------|---------------|--------------|
| Fortement en accord | 11,1% | 25,0% | 19,6% |
| Plutôt en accord | 72,2% | 35,7% | 50,0% |
| Plutôt en désaccord | 11,1% | 35,7% | 26,1% |
| Fortement en désaccord | 5,6% | 3,6% | 4,3% |

Comme à la section précédente, une boîte de discussion était laissée à la disposition des répondants pour leur permettre de s'exprimer davantage. Le répondant numéro 5 en a profité pour apporter la précision suivante : « Nous avons

effectué une planification stratégique et produit des objectifs et actions, mais ce travail n'est pas lié spécifiquement avec la COVID-19. La pandémie n'a pas bouleversé la dynamique de notre MRC de façon majeure ». Le répondant numéro 8 a soulevé une réflexion similaire : « Les enjeux structurels provinciaux et mondiaux (vieillesse de la population, changements climatiques, étiollement du filet social et individualisme) auront des effets beaucoup plus importants que l'obligation de [respecter les mesures sanitaires en vigueur] ». Ces énoncés nous permettent d'interpréter les données relatives au faible nombre de démarches, mesures et stratégies élaborées en lien avec la COVID-19.

Le répondant numéro 21 a quant à lui apporté la réflexion suivante : « La pénurie de ressource en eau ou encore de terrains disponibles à l'intérieur des périmètres urbains sont plus préoccupantes. La pandémie a apporté des changements accélérés au niveau de la population auxquels la MRC aurait probablement été confrontée un jour ou l'autre. Ces changements sont arrivés plus [rapidement] que prévu ». Ici, le répondant explique que la pandémie a fait l'objet d'un catalyseur pour des problématiques déjà observables sur le terrain depuis un certain temps. Finalement, le répondant numéro 40, en provenance de la catégorie rurale, dresse un portrait positif à l'égard des conséquences territoriales de la pandémie : « Ce qui a généré des effets favorables pour [notre] MRC, ce ne sont pas les mesures sanitaires, mais leurs effets. Les [personnes demeurant dans les grands centres urbains] se sont tannés d'être isolées [...] et sont revenues en région. Combiné avec l'abondance des offres d'emplois, [notre] MRC est bien positionnée pour récupérer une partie des pertes démographiques des précédentes

décennies ». Avec cet énoncé, on comprend que les effets négatifs de la pandémie perçus par certains milieux ont généré des répercussions positives pour d'autres. Ce constat met en lumière l'inégalité des conséquences territoriales engendrées par la COVID-19.

CHAPITRE 5

DISCUSSION

Le présent chapitre se veut une réflexion sur l'aménagement du territoire à l'heure de la COVID-19. Nous débuterons par une analyse plus approfondie des résultats obtenus auprès des professionnels des MRC (et autres entités administratives équivalentes) ayant répondu à notre questionnaire de recherche. L'idée n'est pas de remettre en question les avis des répondants, mais plutôt de montrer que ces avis sont généralement appuyés par des faits et observations plus largement établis. En second lieu, nous réfléchirons à la capacité de résilience de nos territoires à l'égard de la pandémie de COVID-19, en particulier à l'échelle médiane qui correspond à celle des MRC. Finalement, nous ferons un retour sur les notions de planification et de prospective territoriale en abordant l'utilisation de ces approches par la communauté aménagiste travaillant en MRC.

5.1 L'EFFET DE LA COVID-19 SUR L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

Nous aborderons les principales observations des participants à la présente étude, notamment sur les thématiques de la crise du logement, l'offre en transport en commun, la dévitalisation des noyaux villageois et centres-villes et l'occupation du territoire en forêt.

5.1.1 La question du logement

Les conséquences de la crise du logement étaient déjà observables au Québec bien avant que la pandémie de COVID-19 n'éclate. Toutefois, il faut dire que cette dernière a considérablement ébranlé la structure du marché immobilier. La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a révélé que le taux d'inoccupation sur le marché locatif traditionnel au Canada a connu un creux historique en 2023, soit 1,5 %. Au Québec plus particulièrement, cette donnée est réduite à 1,3 %. Rappelons qu'un taux d'inoccupation de 3 % est considéré comme étant le point d'équilibre sur le marché locatif (SCHL, 2024). Ces données témoignent de la pénurie accablante de logements locatifs qui s'étale à l'ensemble de la province. Par ailleurs, les conséquences de la crise du logement au Québec se reflètent dans les données de recensement de Statistique Canada. Il s'agit d'étudier les besoins impérieux en matière de logement pour évaluer l'ampleur de la situation. Les besoins impérieux tiennent compte de quatre facteurs, soit les frais de logement, son abordabilité, sa taille et son état.

L'abordabilité du logement est obtenue selon la proportion du revenu annuel consacrée aux frais de logement. Un logement est abordable lorsqu'un ménage consacre moins de 30 % de son revenu annuel pour se loger. Quant à la taille convenable d'un logement, elle indique si le ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO). La NNO se réfère aux nombres de chambres à coucher requis pour un ménage, en tenant compte de l'âge et de ses des membres du ménagement, ainsi que des relations entre eux. Finalement, l'état du logement tient compte de l'entretien à apporter au logement et

se réparti en trois catégories, soit un entretien régulier seulement, des réparations mineures ou des réparations majeures. Seuls les logements nécessitant des réparations majeures sont pris en compte dans les besoins impérieux en matière de logement. Ils sont considérés comme inadéquats. Le tableau 28 dresse le bilan des besoins impérieux en matière de logement au Québec en 2021. Il est à noter que ces données concernent la période de 2017 à 2021, donc principalement avant la pandémie de COVID-19. Une comparaison avec la période postpandémique ne sera malheureusement possible qu'avec la publication du recensement 2026 de Statistique Canada.

Tableau 28. Besoin impérieux en matière de logement au Québec en 2021

| Caractéristique du ménage | Nombre de ménages | Proportion (%) |
|--|--------------------------|-----------------------|
| Ménages privés consacrant 30% ou plus du revenu annuel aux frais de logement | 595 690 | 15,9% |
| Ménages privés occupant un logement de taille non convenable | 142 775 | 3,8% |
| Ménages privés occupant un logement où des réparations majeures sont requises | 236 110 | 6,3% |
| Total de ménages privés présentant des besoins impérieux en matière de logement | 901 440 | 24% |
| Total de ménages privés | 3 749 035 | 100% |

Source : Statistique Canada, 2021b.

Les populations vulnérables, comme les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes, les personnes atteintes de maladie chronique ou les personnes immunosupprimées sont particulièrement touchées par la crise du logement. Pour

celles-ci, l'exposition prolongée à un environnement insalubre ou le fait de vivre dans un logement surpeuplé ou inadéquat à leurs besoins peut s'avérer très dangereux (FRAPRU, 2020). Les populations vulnérables sont aux premières loges des conséquences de la crise du logement. Comme en témoignent les données du recensement de 2021 de Statistique Canada, près du quart des ménages québécois vivent dans des logements qui ne conviennent pas à leurs besoins, soit parce qu'ils sont inabordables, de tailles insuffisantes ou insalubres (Statistique Canada, 2021b).

Les personnes ayant participé à la présente étude sont unanimes : la rareté et le coût plus élevé des logements et résidences privées sont les enjeux liés à la pandémie de COVID-19 le plus préoccupant en matière d'aménagement et d'urbanisme. La pandémie a joué un rôle dans l'augmentation des frais de logement. Le Tribunal administratif du logement (TAL) évalue l'augmentation moyenne d'un logement non chauffé ou chauffé à l'électricité en 2024 à 4,6 %. En 2023, le taux d'ajustement était plutôt évalué à 2,3 % (TAL, 2024). Les principales victimes de la hausse de l'inaccessibilité du marché immobilier au Québec sont les ménages occupant des logements locatifs, plus particulièrement les jeunes et les travailleurs à faibles revenus, notamment ceux issus du milieu de l'hébergement et des services alimentaires. Des chercheurs de l'INSQ établissent que « les ménages à faibles revenus ont eu plus de difficultés à se loger convenablement en 2020 par rapport aux années précédentes. Les interruptions de travail prolongées et les pertes d'emploi occasionnées par les mesures de contrôle de la pandémie ont indéniablement contribué à cette situation » (Labesse et *al.*, 2021).

Par ailleurs, certains participants à la présente étude tissent des liens entre la crise du logement et la pandémie de COVID-19. Le répondant numéro 12 résume bien la situation du logement dans son territoire d'intervention, appartenant à la catégorie urbaine : « Les quartiers de banlieue ont gagné en popularité durant le confinement. Cela a notamment fait grimper la valeur de l'immobilier. Ce phénomène a été observé sur tout le territoire, mais il a particulièrement touché la valeur des résidences unifamiliales. On peut associer des effets à la fois positifs et négatifs à ce phénomène. Les taux d'inoccupation des logements ont également diminué au point de générer une pénurie. Cette problématique n'est pas due exclusivement à la pandémie, mais celle-ci y a contribué ».

5.1.2 L'offre en transport en commun

Parmi les effets négatifs survenus après la pandémie de COVID-19, soit depuis juillet 2022, les répondants de la catégorie rurale ont observé une diminution de l'offre en transport en commun. Chez les répondants de la catégorie urbaine, cette problématique a été associée aux enjeux les plus préoccupants liés à la COVID-19. En novembre 2023, une étude publiée par l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) a témoigné du déclin du transport interurbain par autocar au Québec. L'étude établit que les initiatives du gouvernement provincial tournent principalement autour du transport urbain, ce qui met de côté le transport interurbain en milieu rural. En effet, le nombre de départs hebdomadaires d'autocars interurbains est passé de plus de 6 000 en 1981 à moins de 1 000 en 2023 (Pratte

et Schepper, 2023). Le 27 novembre dernier, Le Devoir rapportait que ce sont « de nombreux trajets en autobus qui desservait autrefois des régions en manque de solutions de recharge durables à la voiture qui ont été abolis ou qui ont vu leur fréquence être grandement limitée au fil des années » (Goudreault, 2023).

D'ailleurs, l'étude de l'IRIS soutient que dans les six dernières années, les départs offerts au Québec ont diminué de 33 %. Il faut dire que l'arrivée du télétravail avec la pandémie de COVID-19 contribue à réduire les déplacements sur le réseau du transport en commun. Le télétravail a connu un plafond en avril 2020 avec 41,4 % de Canadiens qui travaillaient à domicile. Cette proportion est tombée à 25,3 % en septembre 2020 (Statistique Canada, 2021a). Malgré la baisse remarquable de l'offre de transport interurbain depuis les 40 dernières années, peu de travaux ont été entrepris pour comprendre ce déclin et ses effets sur les communautés qui en subissent les contrecoups. Les chercheurs de l'IRIS concluent qu'une révision du modèle de financement du transport interurbain au Québec s'impose (Pratte et Schepper, 2023).

5.1.3 La dévitalisation des noyaux villageois et centres-villes

La majorité des répondants, autant du côté de la catégorie urbaine que de la catégorie rurale, ont signalé des effets négatifs de la pandémie de COVID-19 sur les zones commerciales et les noyaux villageois et centres-villes. Les mesures sanitaires ont été particulièrement difficiles pour les commerces, dont le milieu de la restauration. La pandémie a entraîné la fermeture de nombreux commerces et

services, contribuant à la dévitalisation des noyaux villageois et centres-villes. En mars 2022, Le Devoir rapportait la fermeture de 3 666 restaurants depuis le début de la pandémie, selon les données obtenues par l'Association Restauration Québec (ARQ). Cela représente une baisse de 17 % sur le nombre total d'établissements en opération et détenant un permis d'exploitation du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Certains types d'établissements sont plus touchés que d'autres. C'est notamment le cas pour les restaurants à service complet, qui ont peine à bonifier leur offre de services (Léouzon, 2022). Les données recensées par l'ARQ sont résumées au tableau 29.

Tableau 29. Variation du nombre d'établissements de restauration au Québec entre février 2020 et janvier 2022

| Région administrative | Service complet | Service restreint | Services spéciaux | Bars et brasseries | Toutes catégories |
|-------------------------------|-----------------|-------------------|-------------------|--------------------|-------------------|
| Abitibi-Témiscamingue | -24 | -23 | -13 | -5 | -65 |
| Bas-Saint-Laurent | -90 | -16 | -8 | 0 | -114 |
| Capitale-Nationale | -193 | -54 | -42 | -3 | -292 |
| Centre-du-Québec | -38 | -10 | -21 | 0 | -69 |
| Chaudière-Appalaches | -82 | -34 | -38 | -1 | -155 |
| Côte-Nord | -21 | -27 | -5 | 0 | -53 |
| Estrie | 120 | 86 | 14 | 5 | 225 |
| Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine | -34 | -6 | -5 | 1 | -44 |
| Lanaudière | -76 | -42 | -30 | 2 | -146 |
| Laurentides | -166 | -55 | -52 | -1 | -274 |
| Laval | -57 | -28 | -33 | 0 | -118 |
| Mauricie | -44 | -24 | -17 | -1 | -86 |

| | | | | | |
|-------------------------|--------------|-------------|-------------|------------|---------------|
| Montréal | -559 | -176 | -134 | -18 | -887 |
| Montréal | -979 | -147 | -108 | -5 | -1239 |
| Nord-du-Québec | -12 | -2 | 1 | 0 | -13 |
| Outaouais | -114 | -75 | -27 | -3 | -219 |
| Saguenay-Lac-Saint-Jean | -59 | -36 | -22 | 0 | -117 |
| Total général | -2428 | -669 | -540 | -29 | -3 666 |

Source : ARQ, 2022.

C'est sans surprise que les régions de Montréal (-1 239), de la Montérégie (-887) et de la Capitale-Nationale (-292) sont les plus impactées par la vague de fermeture d'établissements de restauration. Cela peut s'expliquer par le fait que certaines mesures sanitaires ont été prolongées dans ces régions en particulier, notamment la question de fermeture des salles à manger. À l'inverse, les régions les moins affectées sont celles du Nord-du-Québec (-13), de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (-44) et de l'Abitibi-Témiscamingue (-65). Bien que la baisse du nombre d'établissements de restauration soit moindre dans ces régions, les conséquences en découlant sont toutes aussi importantes. Cela est sans compter la hausse remarquable des postes vacants dans l'industrie alimentaire québécoise. Le nombre de postes vacants en services de restauration et débits de boissons est passé de 9 505 en 2019 à 33 125 en 2021, ce qui représente une hausse de 248,5 % (ARQ, 2022). Ces données corroborent les réponses obtenues dans le cadre de la présente étude.

5.1.4 L'occupation du territoire en forêt

La COVID-19 a généré une vague de migration massive vers les régions, tel qu'en témoigne le bilan migratoire présenté au premier chapitre du présent mémoire. Les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme ayant répondu au questionnaire ont constaté des effets positifs de la COVID-19 sur les milieux ruraux et les secteurs de villégiature, ce qui corrobore les données relatives aux migrations interrégionales résultant de la période postpandémique. D'ailleurs, plusieurs répondants de la catégorie rurale ont remarqué une augmentation de la villégiature en forêt. Au Québec, la gestion des territoires non organisés (TNO) est une responsabilité des MRC. Plusieurs MRC comptent un ou des TNO sur leur territoire d'intervention, particulièrement celles situées en région éloignée. Cela explique pourquoi une majorité de répondants de la catégorie rurale ont signalé avoir constaté une augmentation de la villégiature en forêt. Cette observation peut s'exprimer par une augmentation du nombre de villégiateurs ou par la permutation de résidences de villégiature en résidences principales.

Certains répondants considèrent l'augmentation de la villégiature en forêt comme l'un des enjeux liés à la COVID-19 les plus préoccupants en matière d'aménagement et d'urbanisme. En effet, ce phénomène se traduit par un nombre plus élevé de personnes exposées aux feux de forêt, qui ont connu une recrudescence fulgurante au cours des dernières années en raison des changements climatiques. Les MRC gestionnaires d'un TNO doivent se doter de plan d'évacuation pour intervenir en cas de feu de forêt. Elles sont responsables

d'assurer la sécurité des villégiateurs sur leur territoire d'intervention. Cela peut passer par une évacuation complète ou partielle du TNO.

À l'inverse, les répondants de la catégorie urbaine n'ont décelé aucun changement quant à l'augmentation de la villégiature en forêt. Il faut dire que les TNO se trouvent généralement en région éloignée, où le territoire laisse place à de vastes espaces forestiers en terre publique. Les répondants de la catégorie urbaine ne sont donc pas concernés par ce phénomène. Toutefois, ceux-ci ont constaté une utilisation accrue des parcs et espaces verts pendant la pandémie. L'isolement causé par les mesures sanitaires a certainement représenté un défi de taille pour certaines personnes. Pour les populations des grands centres, les parcs et espaces verts ont été un moyen de briser l'isolement et de préserver un contact avec la nature pendant la pandémie. Ils ont témoigné de leur importance pendant cette période trouble et continuent de le faire aujourd'hui en favorisant la biodiversité, en rendant des services écologiques d'importance pour la population et en contribuant à la lutte contre les changements climatiques.

5.2 LES ÉCARTS OBSERVÉS ENTRE LES GROUPES DE RÉPONDANTS

À la lecture des résultats de la présente étude, certains écarts entre les deux types de territoire ont été observés. Par exemple, une part plus importante des répondants de la catégorie urbaine considèrent que les effets de la COVID-19 atteignent une ampleur significative. Cette même catégorie soutient que les effets de la COVID-19 seront observables sur une longue période de temps. Du côté de la catégorie rurale,

un nombre plus élevé de répondants prétendent avoir constaté des effets territoriaux favorables à l'issue de la pandémie. D'ailleurs, ceux-ci sont d'avis que la COVID-19 représente le phénomène le plus important en termes d'aménagement et d'urbanisme auquel ils ont été confrontés pendant leur carrière. Cependant, les répondants de la catégorie rurale ne sont pas prêts à comparer la COVID-19 à une catastrophe naturelle, à l'opposé des répondants de la catégorie urbaine. À cette question, le répondant numéro 2, en provenance de la catégorie rurale, affirmait ceci : « L'exode de la population, des cerveaux et de l'économie des milieux ruraux vers les grands centres urbains et le phénomène de dévitalisation rurale qui s'en est suivi est beaucoup plus catastrophique que la conjoncture actuelle liée à la pandémie ».

Malgré ces quelques écarts de réponses, nous tirons le constat suivant : il y a peu de différences entre les deux types de répondants. En majorité, ces derniers ont soulevé des constats similaires, qu'ils soient situés en milieu urbain ou rural. En fait, c'est que la réaction au choc généré par la pandémie de COVID-19 est sensiblement la même d'un territoire à l'autre. Les répondants des milieux urbains et ruraux dressent les mêmes constats en ce qui a trait aux principales conséquences découlant de la COVID-19 : fermeture des commerces et services, rareté et coût plus élevé des logements et résidences, déclin des noyaux villageois et centres-villes, diminution des déplacements en transport en commun, etc. L'étude de Ferru et son équipe portant sur la résilience territoriale arrive à cette même conclusion. Les chercheurs ont basé leur étude sur la compréhension de l'ampleur du choc de la pandémie de COVID-19 sur deux territoires : le Nord Poitou, une campagne

industrielle, et l'établissement public territorial d'Est ensemble, un territoire métropolitain situé en première couronne parisienne (Ferru et *al.*, 2023). Ces derniers ont développé leur analyse en s'appuyant sur des données qualitatives pour estimer l'impact économique du choc lié à la COVID-19. À l'issue de leur démarche, les chercheurs dressent le constat suivant :

« Il apparaît sur ces deux territoires que le choc de la COVID-19 n'ait pas entraîné de modification de la structure sectorielle (grâce aux différents mécanismes d'amortissement notamment) et que le choc ait ainsi un effet faiblement différencié entre la métropole et les espaces réputés de plus faible densité » (2023 : 41).

Toutefois, il faut préciser que les deux territoires ne sont pas exposés aux mêmes enjeux. La campagne industrielle rencontre des défis liés au développement des compétences des habitants du territoire. Quant à la couronne parisienne, sa population locale est vulnérabilisée par les dynamiques liées à l'emploi sur le territoire. Les chercheurs concluent leur étude en précisant que la résilience observée chez les deux territoires étudiés résulte en grande partie de l'intervention de l'État et de l'Union européenne. En effet, ces organisations ont offert un soutien financier massif aux salariés et aux entreprises pendant la pandémie (Ferru et *al.*, 2023). Les résultats de la présente étude témoignent qu'un constat similaire peut s'appliquer au territoire québécois. En effet, les territoires urbains et ruraux font face à des défis différents, mais les conséquences liées à la pandémie de COVID-19 sont similaires.

5.3 RETOUR SUR LES NOTIONS DE PLANIFICATION ET DE PROSPECTIVE TERRITORIALE

La prospective territoriale est une notion fondamentale en aménagement et urbanisme. Elle permet de guider les interventions des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme. Telle que décrite par Godet comme « une démarche d'anticipation qui consiste à éclairer l'action publique locale présente à la lumière des futurs possibles et souhaitables » (Godet, 1986), les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme utilisent la prospective territoriale dans l'élaboration d'outils de planification territoriale, comme les schémas d'aménagement et de développement, les plans métropolitains d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, etc. Elle agit comme un outil élémentaire dans la prise de décisions en aménagement et urbanisme.

Il faut dire que la prospective territoriale a évolué depuis le fondement du modèle rationaliste de Geddes au début du XX^e siècle. Bien que le modèle rationaliste ait contribué à la définition de la prospective territoriale telle qu'on la connaît aujourd'hui, la pratique planificatrice a évolué. Le modèle imaginé par Geddes proposait de penser la ville rationnellement, à la manière d'une machine. Aujourd'hui, la planification urbaine intègre à la fois certaines pratiques héritées de la méthode geddesienne et d'autres considérations plus adaptées aux réalités territoriales. Il faut savoir que le modèle rationaliste correspond davantage au monde industriel. La société telle qu'on la connaît aujourd'hui représente un ensemble

hétérogène d'acteurs et d'usages. Le défi des professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme de l'époque contemporaine est de faire cohabiter ces acteurs et ces usages qui se partagent un même territoire.

Bien que la prospective territoriale soit un outil fondamental pour les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, il semblerait que le nombre de MRC (ou d'entités administratives équivalentes) ayant mis en place des démarches, stratégies ou mesures précises pour répondre aux effets territoriaux de la COVID-19 soit plutôt faible. En effet, seulement 24 % des répondants, dont une part plus importante chez les répondants de catégorie urbaine, auraient entrepris des stratégies et/ou mesures particulières en réponse à la pandémie de COVID-19. Lorsque nous avons demandé aux répondants si leur MRC (ou entité administrative équivalente) avait mis en place une démarche formelle afin de prévoir ou projeter dans le temps les effets territoriaux de la pandémie de COVID-19, la proportion est descendue à 4 %. Ce qui est contradictoire, c'est que 56 % des répondants ont affirmé être fortement en accord (13 %) et plutôt en accord (43 %) pour dire que la pandémie de COVID-19 constitue le phénomène de société le plus important en termes d'aménagement et d'urbanisme auquel ils ont fait face pendant leur carrière.

Cela peut s'expliquer de plusieurs façons. Premièrement, le sondage a été distribué à l'hiver 2023, ce qui laissait peu de temps pour les administrations supralocales à réagir aux conséquences de la pandémie. Deuxièmement, nombreuses MRC (ou entités administratives équivalentes) ont adopté des planifications territoriales pour répondre à la crise du logement, les enjeux de mobilité sur leur territoire ou de dévitalisation des noyaux villageois et centres-villes.

Cependant, il ne s'agit pas d'une planification directement en lien avec la pandémie de COVID-19. Certains répondants peuvent donc avoir omis d'identifier ces démarches en répondant au questionnaire.

Quoi qu'il en soit, les administrations supralocales travaillent à développer des démarches et des stratégies pour répondre aux enjeux territoriaux qui se manifestent sur leur territoire. Bien que la planification urbaine ait évolué vers une pratique centrée sur les besoins de la population, l'apport du modèle rationaliste de Geddes est toujours important dans le monde de l'aménagement et de l'urbanisme. Les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme sont plus outillés que jamais pour éclairer les décideurs politiques dans leurs prises de décisions.

CONCLUSION

À la lumière des résultats de la présente recherche, il apparaît que la pratique aménagiste ait évolué depuis les balbutiements de la planification en aménagement et urbanisme. La méthode geddesienne décrite à l'époque de l'urbanisme fonctionnel est bien différente de la pratique actuelle, où les activités de gestion courante occupent beaucoup plus de place. En effet, les professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme peuvent être perçus comme des gestionnaires de territoires. La part de l'emploi dédiée à des activités de gestion semble gagner du terrain par rapport aux activités de planification. Par ailleurs, les demandes gouvernementales en termes de documents livrables avec un échéancier fixe sont se multipliées au cours des dernières années. Les MRC ont dû produire de multiples outils de planification à la demande des autorités provinciales : schémas de couverture de risques, plans régionaux des milieux humides et hydriques, inventaires des immeubles patrimoniaux, etc. Ces démarches laissent peu de ressources financières et humaines aux MRC pour élaborer des outils de planification de leur propre chef. Nous croyons que ce contexte peut expliquer l'un des principaux constats de notre étude, soit le faible nombre de démarches, stratégies et mesures mises en place par les MRC en réponse aux effets indésirables de la COVID-19. Bien que les répondants se soient montrés préoccupés par les conséquences territoriales de la pandémie, nous avons observé un certain mutisme à l'égard des moyens mis en œuvre par les MRC afin d'y répondre. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue le caractère indirect de la pandémie.

Ses répercussions sont observables via des enjeux sociaux qui existaient avant le début de la crise sanitaire : pénurie de logements, fermeture de commerces et services, diminution de l'offre en transport en commun, etc. La pandémie a agi comme catalyseur en exacerbant les effets négatifs d'enjeux déjà observables sur le territoire. Ceci étant dit, plusieurs MRC ont élaboré des outils en réponse à ces enjeux, tels que des portraits du logement, stratégies de vitalisation des centres-villes, plans de mobilité durable, etc. Toutefois, ces outils n'ont pas été comptabilisés par notre collecte de données, car ils ne s'inscrivent pas en lien direct avec la pandémie de COVID-19.

Plusieurs aspects de la recherche pourraient être améliorés si la démarche était à faire. Premièrement, il aurait été intéressant de questionner les participants sur la nature et le temps consacré aux activités de gestion courante. Cela nous aurait permis de connaître la répartition du temps de travail des aménagistes entre les activités de gestion et les activités de planification. Avec ces résultats, nous aurions été en mesure de tirer des conclusions plus précises sur l'évolution de la pratique aménagiste. Par ailleurs, il aurait été intéressant de faire circuler le questionnaire plusieurs mois après la fin des mesures sanitaires. En partageant le questionnaire à l'hiver 2023, les principales données en lien avec la COVID-19 n'étaient pas encore publiées. Ainsi, les participants avaient peu de données sur lesquelles se baser pour formuler leurs réponses. Toutefois, nous avons constaté que les résultats de la présente recherche ont été corroborés par les données évoquées au chapitre précédent. Il y a plusieurs liens à faire entre les perceptions des aménagistes et la

réalité observée sur le terrain, notamment en ce qui a trait à la question du logement, à la vitalité des centres-villes et au transport en commun.

Notre recherche nous a permis de cibler les conséquences prévisibles de la COVID-19 en matière d'aménagement et d'urbanisme. Les perceptions des aménagistes ont été corroborées par les données issues de l'actualité. Quoi qu'il en soit, il est indéniable que la planification en aménagement et urbanisme ait été ébranlée par la pandémie. Les enjeux déjà observables sur le terrain ont été accélérés, voire amplifiés par la COVID-19. Au rythme où la pandémie a progressé, aucune organisation ne pouvait être prête à faire face à un tel bouleversement. Toutefois, il y a certaines conclusions à tirer de cet événement. Nous espérons que cette recherche permettra aux aménagistes d'entamer une réflexion sur l'aménagement du territoire à l'ère post-COVID. Avec les aléas causés par les changements climatiques, nous ne sommes pas à l'abri de subir une crise aussi éprouvante que celle occasionnée par la pandémie de COVID-19. L'aménagement et l'urbanisme est une discipline indispensable pour permettre au milieu municipal de s'adapter à cette nouvelle réalité.

BIBLIOGRAPHIE

- AARQ. (2022a). Aménagement du territoire. Repéré le 24 juin 2022 à : <http://www.aarq.qc.ca/les-amenagistes-regionaux>
- AARQ. (2022b). Le rôle des aménagistes régionaux. Repéré le 24 juin à : <https://www.aarq.qc.ca/les-amenagistes-regionaux/>
- ARQ. (2022). Un déclin important du nombre d'établissements. Bulletin ARQ Stats. *Mars 2022*(7).
- Antoni, J.-P., et Youssofi, S. (2007). Étalement urbain et consommation d'espace. Étude comparée de Besançon, Belfort et Montbéliard. *Revue Géographique de l'Est*, 47(3).
- Aubin-Auger, I. (2008). Introduction à la recherche qualitative. *Exercer*, 19(84), p. 142-145.
- Bacqué, M.-H., et Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein. *Participation*, 1(1), p. 36-66.
- Berthold, E., Pawliw, K., et Frenette, A. (2018). L'aménagement durable du territoire et la participation citoyenne : une relation à penser. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), p. 9-14.
- Bognon, S., Maulat, J., et Magnan, M. (2020). *Urbanisme et aménagement. Théories et débats*. Paris : Armand Colin.
- Cazalis, P., et Pauchant, T. (1998). Leçons stratégiques pour la gestion de la Sécurité civile au Québec. *Une région dans la turbulence*. Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec.
- Chabard, P. (2005). Comment un livre change : Cities in Evolution et les usages de Patrick Geddes (1912-1972). *Genèses*, 3(60), p. 76-97.
- Cherblanc, J., Dorais, F.-O., Tremblay, C., et Tremblay, S. (2020). *La COVID-19 : un fait social total*. Chicoutimi : Groupe de recherche et d'intervention régionales.
- Claval, P. (2011). *Ennobler et embellir. De l'architecture à l'urbanisme*. Paris : Les Carnets de l'info.
- Coudroy de Lille, L. (2000). Ildefonso Cerdá. Connaissance et reconnaissance d'un urbaniste. *Histoire urbaine*, 1(1), p. 169-185.

- Cox, W. (2006). Transport et logement à Montréal : comment le développement de la banlieue rend la métropole plus compétitive. *Cahiers de l'Institut économique de Montréal*.
- Dauphiné, A., et Provitolo, D. (2013). *Risques et catastrophes. Observer, spatialiser, comprendre, gérer*, 2. Paris : Armand Colin.
- de Biase, A., Levy, A., et Castrillo Romón, M.-A. (2016). Éditorial. Patrick Geddes en héritage. *Espaces et Sociétés*, 4(167), p. 7-25.
- Delamarre, A. (2002). *La prospective territoriale*. Paris : La documentation française.
- Descat, S. (2007). *L'embellissement urbain au XVIIIe siècle : Éléments du beau, éléments du sublime*. Paper presented at the Colloque international « Le Beau dans la ville », Université de Tours, France.
- Douay, N. (2007). *La planification urbaine à l'épreuve de la métropolisation : enjeux, acteurs et stratégies à Marseille et à Montréal*. (Ph.D en Aménagement). Université de Montréal, Montréal, QC.
- Douay, N. (2013). La planification urbaine française : théories, normes juridiques et défis pour la pratique. *L'information géographique*, 77(3), p. 45-70.
- Douay, N. (2018). Les théories de la planification dans l'enseignement de l'aménagement et de l'urbanisme dans les universités françaises. *Territoire en mouvement*, p. 39-40.
- Dumont, G.-F. (2020a). COVID-19 : l'amorce d'une révolution géographique. *Population et Avenir*, 5(750), p. 3.
- Dumont, G.-F. (2020b). COVID-19 : la fin de la géographie de l'hypermobilité. *Les Analyses de Population et Avenir*, 11(29), p. 1-13.
- Durance, P. (2007). La prospective au service des territoires. *La prospective territoriale : pour quoi faire? Comment faire?* Librairie des Arts et des Métiers, p. 8-28.
- Ferru, M., Fouqueray, É. et Navereau, B. (2023). Résilience territoriale : estimation du choc de la COVID-19 sur deux territoires français. *Revue canadienne des sciences régionales*, 46(1), p. 32-43.
- Fourny, M.-C., et Denizot, D. (2007). La prospective territoriale, révélateur et outil d'une action publique territorialisée. *Territoires en action et dans l'action*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, p. 29-44.
- FRAPRU. (2020). La pandémie expose et accentue la crise du logement. Bulletin 139, Automne 2020. Repéré le 26 février 2024 à : <https://www.frapru.qc.ca/la-pandemie-expose-et-accentue-la-gravite-de-la-crise-du->

- ISQ. (2022). Entrants, sortants, solde migratoire interrégional et taux correspondants selon le groupe d'âge, régions administratives en ensemble du Québec, 2001-2002 à 2020-2021 (portrait annuel). Repéré à le 10 mars 2023 à : https://statistique.quebec.ca/fr/document/migrations-internes-regions-administratives/tableau/entrants-sortants-solde-migratoire-interregional-et-taux-correspondants-selon-le-groupe-dage-regions-administratives-et-ensemble-du-quebec#tri_annee=2644&tri_tertr=0&tri_age=1
- Labesse, G., St-Louis, A., Ades, J., Robitaille, É. et Bergeron, P. (2021). Logement et inégalités sociales en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité. INSPQ. Centre de référence sur l'environnement bâti et la santé.
- Lalande, G., Maltais, D., et Robichaud, S. (2000). Les sinistrés des inondations de 1996 au Saguenay : problèmes vécus et séquelles psychologiques. *Santé mentale au Québec*, 15(1), p. 95-115.
- Lallement, E., et Chabault, V. (2021). La ville marchande et la crise du Covid 19. *Métropoles*. Repéré le 10 mars 2023 à : <https://journals.openedition.org/metropoles/7744>
- Lemieux, G. (1998). Le déluge et les inondations de juillet 1996 au Saguenay-Lac-Saint-Jean. *Une région dans la turbulence*. Sainte-Foy (Québec) : Presses de l'Université du Québec.
- Léouzon, R. (2022). 3666 restaurants en moins au Québec depuis le début de la pandémie. *Le Devoir* [en ligne]. Repéré le 10 mars 2024 à : <https://www.ledevoir.com/economie/689880/travail-faire-le-deuil-eprouvant-de-son-restaurant?>
- Lewis, P. (1990). *L'invention de la rationalité : Patrick Geddes et le modèle rationaliste*. Université de Montréal, Montréal, QC.
- Lynch, D. (1981). *Good City Form*. Cambridge: MIT Press.
- Le Devoir. (2022). *Suivez l'évolution de la COVID-19 au Québec* [en ligne]. Repéré le 23 février 2023 à : <https://www.ledevoir.com/documents/special/2020-07-22-evolution-covid19-quebec/index.html>
- Maisonneuve, V. (2018). Il y a 20 ans, une mer de glace tombait sur le Québec. *Radio-Canada*.
- Maltais, D., et Bouchard, I. (2007). La petite histoire d'un grand glissement de terrain : Souvenirs d'aînés sur le glissement de terrain de Saint-Jean-Vianney. *Vie et vieillissement*, 6(2), p. 17-22.

- Maltais, D., et Rheault, M.-A. (2005). *L'intervention sociale en cas de catastrophe*. Québec, Canada : Presses de l'Université du Québec.
- MAMH. (2022). Outils de planification. Repéré le 12 avril 2022 à : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/>
- MAMOT. (2018). *L'organisation municipale au Québec en 2018*. Québec.
- Mauss, M. (1950). *Sociologie et anthropologie* : Presses Universitaires de Frances.
- McLaughlin, J. B. (1972). *Planification urbaine et régionale*. Paris : Dunod.
- Mercier, G., Parazelli, M., et Morin, R. (1999). La ville et la choc des imaginaires : populations marginalisées et revitalisation urbaine. *Échos de Québec*, p. 209-229.
- Meyerson, M. et Banfield, E. (1955). *Politics, Planning and the Public Interest : The Case of Public Housing in Chicago*. New York : Free Press.
- Ministère des Ressources naturelles et des forêts. (2023). Découpages administratifs 1/20 000 (format SHP). Repéré le 10 février 2024 à : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/decoupages-administratifs/ressource/b368d470-71d6-40a2-8457-e4419de2f9c0>
- Mirza, V. (2021). Après la pandémie. Transformations des villes, du travail et la crise climatique. *The Bureaucratic Practices of Migration*, 63(1), p. 1-8.
- Mumford, L. (2011). *La cité à travers l'histoire*. Paris : Agone.
- ONU. (2022). Les Nations Unies et la prévention des risques de catastrophe. Repéré le 12 mars 2022 à : <https://www.un-spider.org/fr/risques-et-catastrophes/onu-et-prevention-des-risques>
- Ozer, P. et Ozer, A. (2014). La géographie physique et les risques naturels : une introduction. *Geo-Eco-Trop*, 38(1), I-IV.
- Paquot, T. (2020). *Mesure et démesure des villes*. Paris : Éditions du CNRS.
- Poisson, Y. (1983). L'approche qualitative et l'approche quantitative dans les recherches en éducation. *Revue des sciences de l'éducation*, 9(3), p. 369-378.
- Pratte, C. et Schepper, B. (2023). Le transport interurbain par autocar au Québec: portrait d'une industrie à la croisée des chemins. *IRIS*. Repéré le 23 février 2024 à : <https://iris-recherche.qc.ca/publications/transport-interurbain/>
- Proulx, M.-U. (2016). Visionnement 2025 au Saguenay—Lac-Saint-Jean. *Cahiers de géographie du Québec*, 60(170), p. 344-360.

- Proulx, M.-U. (1998). *Une région dans la turbulence*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec.
- Radio-Canada. (2022). Montréal et les grands centres continuent de perdre des résidents au profit des régions. *Ici Radio-Canada*. Repéré le 20 octobre 2022 à : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1853957/quebec-migration-interregionale-centres-urbains-regions>
- Robitaille, M., Chiasson, G., et Gauthier, M. (2016). De la planification stratégique régionale à la prospective en Outaouais : la difficile construction d'un nouveau rapport au temps. *Cahiers de géographie du Québec*, 60(170), p. 325-342.
- Sabourin, J.-F. (2015). *Épistémologie des théories de l'urbanisme : proposition d'un cadre de réflexivité*. (M. Sc. en aménagement). Université de Montréal, Montréal.
- SCHL. (2024). Rapport sur le marché locatif. *Canada et régions métropolitaines*. Janvier 2024.
- Shearmur. (2020). *L'avenir du centre-ville de Montréal. Impact immédiat de la COVID et perspectives post-COVID*. Université McGill, Montréal, (QC).
- Simard, M. (2003). La participation à l'aménagement du territoire ou le difficile exercice de la démocratie locale. *Le GRIR (Groupe de recherche et d'intervention régionales). 20 ans de recherche et d'intervention pour le développement local et régional*, Saguenay : GRIR, p. 415-441.
- Simard, M. (2014). Étalement urbain, empreinte écologie et ville durable. Y a-t-il une solution de rechange à la densification ? *Cahiers de géographie du Québec*, 58(165), p. 331-352.
- Simard, M. (2020). La pandémie de COVID-19 et le débat sur l'étalement urbain : tournant majeur ou accident de parcours ? *Organisations et territoires*, 29(2), p. 175-183.
- Simard, M., Mercier, G., et Brisson, C. (2008). *Dynamiques urbaines et régionales. Perspectives géographiques sur l'aménagement du territoire* : Université Laval.
- Statistique Canada. (2020). Tableau de bord sur l'économie du Canada et la COVID-19. Repéré le 21 octobre 2021 à : www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2020009-fra.htm?HPA=1
- Statistique Canada. (2021a). Le transport en commun au Canada après la COVID-19. Repéré le 23 février 2024 à : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2021001/article/00030-fra.htm>

- Statistique Canada. (2021b). Recensement de la population de 2021. Repéré le 26 février 2024 à : <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&SearchText=Quebec&DGUIDlist=2021A000224&GENDERlist=1,2,3&STATISTIClist=1,4&HEADERlist=0>
- Statistique Canada. (2022). Chiffres de population et des logements : Canada, provinces et territoires, et régions économiques. Tableau 98-10-0009-01. Repéré le 12 février 2023 à : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=9810000901>
- TAL. (2024). Le calcul de l'ajustement des loyers en 2024. Repéré le 26 février 2024 à : <https://www.tal.gouv.qc.ca/fr/actualites/detail?code=le-calcul-de-l-ajustement-des-loyers-en-2024>
- Tremblay, D.-G. (2020). Le télétravail et le cotravail (coworking) : enjeux socioterritoriaux dans la foulée de la pandémie de COVID-19. *Organisations et Territoires*, 29(2), p. 159-162.
- Tribillon, J.-F. (1991). *L'Urbanisme*. Paris : La Découverte.
- Vachon, B. (2009). Éléments de réflexion pour une véritable politique de décentralisation au Québec, associée à une politique nationale des territoires. *Organisations et territoires*, 18(3), p. 41-53.
- Vachon, B. (2022). *Rebâtir les régions du Québec. Un plaidoyer, un projet politique*. Montréal, MultiMondes, 314 pages.
- Vilmin, T. (1999). *L'aménagement urbain en France : une approche systémique*: Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU).

ANNEXE I

CLASSIFICATION GÉOGRAPHIQUE DES MRC DU QUÉBEC

| Catégorie urbaine ou périurbaine | |
|---|------------------------------|
| MRC | Région administrative |
| Argenteuil | Laurentides |
| Beauharnois-Salaberry | Montégérie |
| Bécancour | Centre-du-Québec |
| Bellechasse | Chaudière-Appalaches |
| D'Autray | Lanaudière |
| Deux-Montagnes | Laurentides |
| Drummond | Centre-du-Québec |
| Gatineau | Outaouais |
| Joliette | Lanaudière |
| La Côte-de-Beaupré | Capitale-Nationale |
| La Jacques-Cartier | Capitale-Nationale |
| La Nouvelle-Beauce | Chaudière-Appalaches |
| La Rivière-du-Nord | Laurentides |
| La Vallée-du-Richelieu | Montégérie |
| L'Assomption | Lanaudière |
| Laval | Laval |
| Le Haut-Richelieu | Montégérie |
| Les Jardins-de-Napierville | Montégérie |
| Les Maskoutains | Montégérie |
| Les Moulins | Lanaudière |
| Lévis | Chaudière-Appalaches |
| L'Île-d'Orléans | Capitale-Nationale |
| Longueuil | Montégérie |
| Lotbinière | Chaudière-Appalaches |
| Marguerite-D'Youville | Montégérie |
| Mirabel | Laurentides |
| Montcalm | Lanaudière |
| Montmagny | Chaudière-Appalaches |
| Montréal | Montréal |
| Pierre-De Saurel | Montégérie |
| Portneuf | Capitale-Nationale |
| Québec | Capitale-Nationale |
| Roussillon | Montégérie |
| Rouville | Montégérie |
| Rouyn-Noranda | Abitibi-Témiscamingue |
| Saguenay | Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Shawinigan | Mauricie |
| Sherbrooke | Estrie |
| Thérèse-De Blainville | Laurentides |
| Trois-Rivières | Mauricie |
| Vaudreuil-Soulanges | Montérégie |

| Catégorie rurale | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| MRC | Région administrative |
| Abitibi | Abitibi-Témiscamingue |
| Abitibi-Ouest | Abitibi-Témiscamingue |
| Acton | Montérégie |
| Antoine-Labelle | Laurentides |
| Arthabaska | Centre-du-Québec |
| Avignon | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| Beauce-Centre | Chaudière-Appalaches |
| Beauce-Sartigan | Chaudière-Appalaches |
| Bonaventure | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| Brome-Missisquoi | Estrie |
| Caniapiscau | Côte-Nord |
| Charlevoix | Capitale-Nationale |
| Charlevoix-Est | Capitale-Nationale |
| Coaticook | Estrie |
| Kamouraska | Bas-Saint-Laurent |
| La Côte-de-Gaspé | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| La Haute-Côte-Nord | Côte-Nord |
| La Haute-Gaspésie | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| La Haute-Yamaska | Estrie |
| La Matanie | Bas-Saint-Laurent |
| La Matapédia | Bas-Saint-Laurent |
| La Mitis | Bas-Saint-Laurent |
| La Tuque | Mauricie |
| La Vallée-de-l'Or | Abitibi-Témiscamingue |
| Lac-Saint-Jean-Est | Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Le Domaine-du-Roy | Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Le Fjord-du-Saguenay | Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Le Golfe-du-Saint-Laurent | Côte-Nord |
| Le Granit | Estrie |
| Le Haut-Saint-François | Estrie |
| Le Haut-Saint-Laurent | Montérégie |
| Le Rocher-Percé | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| Le Val-Saint-François | Estrie |
| L'Érable | Centre-du-Québec |
| Les Appalaches | Chaudière-Appalaches |
| Les Basques | Bas-Saint-Laurent |
| Les Chenaux | Mauricie |
| Les Collines-de-l'Outaouais | Outaouais |
| Les Etchemins | Chaudière-Appalaches |
| Les Îles-de-la-Madeleine | Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine |
| Les Laurentides | Laurentides |
| Les Pays-d'en-Haut | Laurentides |
| Les Sources | Estrie |
| L'Islet | Chaudière-Appalaches |
| Manicouagan | Côte-Nord |
| Maria-Chapdelaine | Saguenay-Lac-Saint-Jean |
| Maskinongé | Mauricie |
| Matawinie | Laurentides |
| Mékinac | Mauricie |

| | |
|---|---|
| Memphrémagog Minganie Nicolet-Yamaska Papineau Pontiac Rimouski-Neigette Rivière-du-Loup Sept-Rivières Témiscamingue Témiscouata | Etrie Côte-Nord Centre-du-Québec Outaouais Outaouais Bas-Saint-Laurent Bas-Saint-Laurent Côte-Nord Abitibi-Témiscamingue Bas-Saint-Laurent |
|---|---|

ANNEXE II

QUESTIONNAIRE DE RECHERCHE

Partie A : Formulaire d'information et de consentement

1. Risques et bénéfices

La participation à cette recherche n'implique pas de risques psychologique ou physique. Il s'agit simplement de nous consacrer un peu de temps en répondant au présent questionnaire. Les résultats de l'ensemble de notre recherche devraient contribuer à mieux connaître l'ampleur des effets territoriaux de la COVID-19 et, ainsi, favoriser des politiques et pratiques adaptées dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme.

2. Confidentialité, diffusion et conservation

Ce questionnaire vous est soumis par l'intermédiaire d'un outil de sondage en ligne hébergé à l'UQAC. La confidentialité des données recueillies dans le cadre de ce projet de recherche sera assurée conformément aux lois et règlements applicables dans la province de Québec et aux règlements et politiques de l'UQAC. Votre identité ne sera pas connue des autres participants ou du public en général.

Les informations recueillies seront mises en commun afin d'élaborer un portrait et d'effectuer des comparaisons entre les avis et opinions des participants. Lors d'éventuelles publications, seules les données analysées et rassemblées seront diffusées. Ainsi, aucune personne ne pourra être identifiée directement ou indirectement. Si des citations sont intégrées dans une publication, une attention particulière sera portée afin de s'assurer que celles-ci ne permettent pas l'identification de la personne citée. Un numéro de répondant sera alors utilisé.

L'ensemble des renseignements identificatoires et des données recueillies seront conservés à l'UQAC dans le bureau du directeur de la recherche, puis détruits après 7 ans selon des méthodes sécuritaires et adaptées au format des outils utilisés. Les résultats de cette recherche seront diffusés dans un mémoire de recherche accessible par l'entremise du dépôt institutionnel numérique de l'UQAC.

3. Participation volontaire et droit de retrait de l'étude

Votre participation à ce projet de recherche est volontaire. Vous êtes donc libre de refuser d'y participer en ne répondant pas au questionnaire envoyé. Vous pourrez demander à ce que vos réponses soient exclues à l'étape de l'analyse et des traitements. Cependant, une fois le mémoire soumis à l'évaluation ou publié, il sera impossible de le faire.

En aucun cas le consentement de participer à la recherche implique que le participant renonce à ses droits légaux ni ne décharge les chercheurs, les promoteurs ou les institutions impliquées de leurs responsabilités légales et professionnelles.

4. Engagement du chercheur responsable et personnes-ressources

Le chercheur responsable de ce projet de recherche s'engage, avec l'équipe de recherche, à respecter ce qui a été convenu au formulaire d'information et de consentement. De plus, si vous avez des questions concernant le projet de recherche ou si vous éprouvez un problème que vous croyez lié à votre participation au projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la responsable du projet de recherche à l'adresse courriel suivante : oreli.simard1@uqac.ca.

Pour toute question d'ordre éthique concernant votre participation à ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec la coordonnatrice du Comité d'éthique de la recherche aux coordonnées suivantes : 418 545-5011 poste 4704 (ligne sans frais : 1-800-463-9880 poste 4704) ou cer@uqac.ca

5. Consentement du participant

En continuant vers le questionnaire, vous affirmez avoir pris connaissance des informations ci-dessus et en comprenez le contenu. De ce fait, vous reconnaissez que votre participation est volontaire et consentez à ce que vos réponses soient utilisées pour les fins de ce projet de recherche. En cas contraire, veuillez quitter cette page.

Ce projet de recherche a été approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'UQAC le 25 août 2022.

Partie B : Informations générales sur les participants

B1. Veuillez fournir le code géographique à trois chiffres de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) selon la codification établie par le ministère des Affaires municipales. Cela nous permettra de classer votre MRC dans une catégorie territoriale afin de faciliter l'analyse des résultats.

B2. Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi de cette MRC (ou de l'entité administrative équivalente) ?

Moins d'un an

De 1 à 5 ans

Plus de 5 ans

B3. De manière générale, combien d'années d'expérience cumulez-vous dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme ?

Moins de 5 ans

De 6 à 15 ans

16 ans et plus

B4. Dans quel groupe d'âge vous situez-vous ?

18 à 35 ans

36 à 55 ans

56 ans et plus

Partie C : Questions générales

C1. Comment évaluez-vous l'ampleur des effets de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le champ de l'aménagement du territoire dans votre MRC (ou l'entité administrative équivalente) ?

Aucun effet

Effets minimales

Effets significatifs

Effets très importants

C2. Au moment de répondre à ce questionnaire, comment qualifiez-vous les effets de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le champ de l'aménagement du territoire dans votre MRC (ou l'entité administrative équivalente) ?

Aucun effet

Effets globalement positifs

Effets globalement négatifs

Effets autant positifs que négatifs

C3. Au moment de répondre à ce questionnaire, de quelle durée estimez-vous les effets de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le champ de l'aménagement du territoire dans votre MRC (ou l'entité administrative équivalente) ?

Effets déjà terminés

Effets à court terme (de 1 à 2 ans)
Effets à moyen terme (de 3 à 5 ans)
Effets à long terme (de 6 à 10 ans ou plus)

C4. Au moment de répondre à ce questionnaire et selon votre perspective, quels sont les types de territoires ayant subi des effets positifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) ?

Aucun territoire particulier
Les noyaux villageois et centres-villes
Les quartiers anciens
Les banlieues et quartiers résidentiels périurbains
Les zones commerciales
Les zones industrielles
Les milieux ruraux
Les secteurs de villégiature
Les territoires non organisés (TNO)
Tous les types de territoires
Autre

C5. Au moment de répondre à ce questionnaire et selon votre perspective, quels sont les types de territoires ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) ?

Aucun territoire particulier
Les noyaux villageois et centres-villes
Les quartiers anciens
Les banlieues et quartiers résidentiels périurbains
Les zones commerciales
Les zones industrielles
Les milieux ruraux
Les secteurs de villégiature
Les territoires non organisés (TNO)
Tous les types de territoires
Autre

C6. Avez-vous des commentaires/précisions à formuler sur la présente section? Si oui, veuillez les énoncer ci-bas.

Partie D : Questions spécifiques (effets sectoriels et temporalité)

D1. Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) au coeur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022) ?

L'agriculture

L'habitation

Les activités commerciales

Les activités industrielles

Les transports

Le tourisme

Les institutions (écoles, arénas, bibliothèques, etc.)

Les activités récréatives

Toutes ces réponses

Aucune de ces réponses

Autre

D2. Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) au coeur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022) ?

L'agriculture

L'habitation

Les activités commerciales

Les activités industrielles

Les transports

Le tourisme

Les institutions (écoles, arénas, bibliothèques, etc.)

Les activités récréatives

Toutes ces réponses

Aucune de ces réponses

Autre

D3. Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets positifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) depuis juillet 2022 ?

L'agriculture
L'habitation
Les activités commerciales
Les activités industrielles
Les transports
Le tourisme
Les institutions (écoles, arénas, bibliothèques, etc.)
Les activités récréatives
Toutes ces réponses
Aucune de ces réponses
Autre

D4. Selon vous, quels sont les types d'usages ou secteurs d'activités ayant subi des effets négatifs de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) au coeur de la pandémie depuis juillet 2022 ?

L'agriculture
L'habitation
Les activités commerciales
Les activités industrielles
Les transports
Le tourisme
Les institutions (écoles, arénas, bibliothèques, etc.)
Les activités récréatives
Toutes ces réponses
Aucune de ces réponses
Autre

D5. Selon vous, quels sont les phénomènes pouvant découler de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, observés sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) au coeur de la pandémie (de mars 2020 à juin 2022) ?

Arrivées de nouveaux résidents
Départs d'anciens résidents
Déménagements à l'intérieur de la MRC (ou de l'entité administrative équivalente)
Diminution des déplacements en voiture
Diminution des déplacements en transport en commun
Déclin des noyaux villageois et des centres-villes
Fermeture de commerces et services

Rareté et coût plus élevé des logements et résidences
Mouvement de rénovation des logements et résidences
Utilisation accrue des parcs et espaces verts
Augmentation de la villégiature en forêt
Autre

D6. Selon vous, quels sont les phénomènes pouvant découler de la pandémie de COVID-19, et des mesures sanitaires associées, observés sur le territoire de votre MRC (ou de l'entité administrative équivalente) depuis juillet 2022 ?

Arrivées de nouveaux résidents
Départs d'anciens résidents
Déménagements à l'intérieur de la MRC (ou de l'entité administrative équivalente)
Diminution des déplacements en voiture
Diminution des déplacements en transport en commun
Déclin des noyaux villageois et des centres-villes
Fermeture de commerces et services
Rareté et coût plus élevé des logements et résidences
Mouvement de rénovation des logements et résidences
Utilisation accrue des parcs et espaces verts
Augmentation de la villégiature en forêt
Autre

D7. Avez-vous des commentaires/précisions à formuler sur la présente section? Si oui, veuillez les énoncer ci-bas.

Partie E : Questions spécifiques (enjeux et défis en aménagement et urbanisme)

E1. De manière générale, au-delà des impacts sanitaires, diriez-vous que la pandémie de COVID-19, et les mesures sanitaires associées, ont produit des effets territoriaux favorables pour votre MRC (ou l'entité administrative équivalente) ?

Fortement en accord
Plutôt en accord
Plutôt en désaccord
Fortement en désaccord

E2. Votre MRC (ou entité administrative équivalente) a-t-elle mis en place une démarche formelle (planification stratégique ou prospective territoriale) afin de

prévoir ou projeter dans le temps les effets territoriaux de la pandémie de COVID-19 et des mesures sanitaires associées ?

Oui, une démarche a été mise en place.

Non, mais une démarche est en cours d'élaboration.

Non, mais une réflexion a été entreprise.

Aucune démarche n'a été amorcée.

E3. Votre MRC (ou entité administrative équivalente) a-t-elle développé ou planifié-t-elle de mettre en place des stratégies ou mesures précises (impliquant ou non des changements administratifs ou réglementaires) pour répondre aux effets territoriaux de la COVID-19 et des mesures sanitaires associées ?

Oui, des stratégies et/ou mesures ont été mises en place.

Non, mais des stratégies et/ou mesures sont en cours d'élaboration.

Non, mais une réflexion a été entreprise.

Aucune réflexion n'a été amorcée.

E4. Parmi les enjeux suivants, lesquels vous préoccupent le plus sur le plan de l'aménagement et de l'urbanisme ?

Arrivées de nouveaux résidents

Départs d'anciens résidents

Déménagements à l'intérieur de la MRC (ou de l'entité administrative équivalente)

Diminution des déplacements en voiture

Diminution des déplacements en transport en commun

Déclin des noyaux villageois et des centres-villes

Fermeture de commerces et services

Rareté et coût plus élevé des logements et résidences

Mouvement de rénovation des logements et résidences

Utilisation accrue des parcs et espaces verts

Augmentation de l'occupation en forêt

Autre

E5. De manière générale, diriez-vous que la pandémie de COVID-19, et les mesures sanitaires associées, constituent le phénomène de société le plus important en termes d'aménagement et d'urbanisme auquel vous avez fait face pendant votre carrière ?

Fortement en accord

Plutôt en accord

Plutôt en désaccord
Fortement en désaccord

E6. De manière générale, diriez-vous que la pandémie de COVID-19, et les mesures sanitaires associées, sont comparables à une catastrophe naturelle ou à une crise sociale en termes d'effets territoriaux ?

Fortement en accord
Plutôt en accord
Plutôt en désaccord
Fortement en désaccord

E7. Avez-vous des commentaires/précisions à formuler sur la présente section? Si oui, veuillez les énoncer ci-bas.

Merci d'avoir répondu à ce questionnaire. Votre participation contribuera au succès de ce projet de recherche.

ANNEXE III
CERTIFICATION ÉTHIQUE

Ce mémoire a fait l'objet d'une certification éthique auprès du CER-UQAC.

Le numéro du certificat est : 2023-1113.

Le certificat a été émis le 25 août 2022.